

ÉCOLE COLONIALE (1889), puis ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER (1935-1960)

avenue de l'Observatoire, Paris

Quelques articles pour commencer...

1885 : École cambodgienne.
1889 : École coloniale.

LES FONCTIONNAIRES COLONIAUX (*La Politique coloniale*, 24 février 1892)

On dit beaucoup de mal en France du fonctionnarise et des fonctionnaires. C'est un thème à succès faciles et cela ne décourage, d'ailleurs, ni ceux qui sollicitent des places, ni ceux qui ont des candidats à recommander. Si, de la métropole, on passe aux colonies, les critiques se généralisent et s'accentuent. Il est entendu, à en croire tous ceux qui en parlent, que le fonctionnaire colonial est un article d'exportation, un article quelque peu défraîchi où les fruits secs de l'administration métropolitaine, les ratés de la politique ou du journalisme occupent une place prédominante.

Veut-on savoir comment s'exprime, à ce sujet, dans la plus grave de nos revues, un publiciste que l'on a décoré, au mois de janvier dernier, au titre des colonies ?

« Depuis cent ans et plus, nous, Français, nous n'avons presque rien fait » pour procurer à nos colonies des fonctionnaires même passables. Nous avons compté sur la chance, la chance n'a pas répondu et nos colonies sont, quoiqu'on puisse tenter aujourd'hui, déplorablement gérées... »

Et plus loin :

« Les fonctionnaires des colonies, appelés loin de la Patrie, loin de tout conseil et parfois de tout contrôle, à exercer, parmi des populations mal connues, les fonctions les plus délicates et les plus variées, avec les pouvoirs les plus vastes, on les admet dans la carrière de *plano*, sans concours, sans garantie.

« Sans doute, l'administration des colonies a, depuis des dizaines et des dizaines d'années, multiplié les circulaires et les règlements sur la nomination et l'avancement de ses fonctionnaires ; sans doute, elle a institué des examens aux programmes minutieusement arrêtés. Mais, sauf pour le commissariat et l'inspection, corps remarquablement recrutés, ces programmes sont enfantins et ces épreuves dérisoires. Il y a bien l'école coloniale, laquelle, assurément, constitue sur l'état antérieur un immense progrès ; mais outre qu'elle est encore, à certains égards, défectueuse, elle fonctionne depuis trop peu de temps pour avoir donné des résultats appréciables. En sorte que, jusqu'à présent, malgré ces circulaires, ces arrêts, ces décrets, ces programmes, ces examens, *en dépit même des efforts de l'administration centrale et de sous-secrétaires d'État fort distingués* (ceci est la carte de visite que dépose le publiciste fraîchement décoré), on peut affirmer qu'à de rares exceptions près, les meilleurs

fonctionnaires du service colonial sont encore ceux dont la nomination est due à la faveur. »

Nous arrêtons là cette citation. Elle nous a paru caractéristique, parce que, d'une part, elle résume assez exactement l'opinion qui a cours sur les fonctionnaires coloniaux et que, d'autre part, elle émane d'un homme qui fait profession de renseigner ses contemporains à grand renfort de documents précis, sur les questions extérieures, en France et à l'étranger. Disons en passant que l'exactitude de ses appréciations touchant un personnel dont il a fait momentanément partie (il était de cette élite dont la nomination était due à la faveur), donne la mesure du crédit qu'il faut accorder aux assertions contenues dans les volumineuses compilations qu'il consacre à des questions et à des contrées qui lui sont également étrangères.

Est-il besoin de faire ressortir ce qu'a de souverainement injuste la condamnation sommaire que prononce, après beaucoup d'autre, en bloc, contre tout le personnel colonial, l'auteur de l'article que nous avons cité ?

Faut-il rappeler les services rendus par nos administrateurs de Cochinchine, ces hommes qui ont créé en moins de vingt années la colonie la plus prospère et la mieux organisée qu'il soit possible d'imaginer ? Ont-ils été recrutés au hasard ces officiers qui, abandonnant la carrière militaire, se sont entièrement consacrés à cette œuvre, ou ces élevés de l'école des stagiaires qu'on a eu le tort de supprimer, mais qui a été rétablie depuis, sous une forme plus rationnelle, sous le nom d'École coloniale ? Mériment-ils le dédain des coloniaux en chambre, ces administrateurs du Sénégal qui sacrifient leur santé et leur vie, sous un climat meurtrier, à la défense des intérêts français ? Sont-ils si inférieurs à leurs collègues étrangers, ces agents du Congo français dont plus belles explorations — trop ignorées en France — font l'admiration de nos rivaux étrangers en Afrique ? Et le bien que nous disons des fonctionnaires du service actif, qui sont les plus en évidence, nous le disons, avec la même conviction, du personnel modeste et insuffisamment rétribué de nos autres administrations coloniales.

Les directions de l'intérieur dont il est de mode aujourd'hui de demander la suppression, — et qu'on serait obligé de rétablir sous un autre nom, si on déférait à ce vœu — sont bien recrutées et bien composées.

Elles ne comprennent pas que des hommes remarquables : que ferait-on de tant d'hommes remarquables pour la besogne modeste à laquelle ils sont voués ?

Mais elles sont composées, en grande majorité, d'agents suffisamment instruits, consciencieux et honnêtes. Vous me citerez des non-valeurs, des déséquilibrés, voire même des hommes peu scrupuleux ou justement suspects ? Certainement, il en existe et c'est pour se défendre efficacement contre ces nominations à la faveur, d'où vient tout le mal, quoiqu'on pense le collaborateur de la docte revue, que l'on a institué l'École coloniale.

Laissez à cette institution le temps de vivre, au moins, avant de vous plaindre qu'elle n'ait pas donné des résultats appréciables.

Mais la création d'une école ne suffit pas pour avoir, nous ne disons pas seulement de bons fonctionnaires, — nous avons déjà de bons fonctionnaires aux colonies, — mais cette élite de fonctionnaires que vous réclamez à juste titre pour représenter dignement la France dans les missions délicates, pleines de périls, lourdes de responsabilités qu'ils ont à remplir. Cette sélection des plus vaillants entre les vaillants, des plus dignes entre les dignes, n'est possible qu'à deux conditions : La première est que l'on cesse, par des critiques mal fondées, de discréditer les fonctionnaires coloniaux. À force d'affirmer que ceux qui sont aujourd'hui en fonctions sont mauvais, — ce qui est faux —, on réussira à détourner d'uns carrière aussi décriée ceux qui ont quoique velléité d'y entrer et qui pourraient y devenir excellents.

En second lieu, il serait indispensable d'augmenter les avantages matériels qu'on réserve aux fonctionnaires coloniaux. Non seulement les traitements sont insuffisants,

infiniment inférieurs à ceux des fonctionnaires anglais dont on oppose sans cesse le mérite, à la prétendue insuffisance de nos agents, mais encore, mais surtout, les espérances et les garanties que leur offre l'avenir sont illusoires.

On sait quelle place tient dans la vie du fonctionnaire la pension qu'il doit toucher un jour. La perspective de cette rente, dont il ne pourrait jamais, sur son traitement, économiser le capital, est la récompense lointaine qu'il entrevoit à ses débuts ; plus tard, à mesure qu'il s'en rapproche, il y trouve un encouragement qui l'aide à supporter bien des désillusions. En France, cette pension, si lente à venir, il peut, après tout, l'attendre patiemment; il n'a qu'à se laisser vivre. Mais, aux colonies, les années semblent fort longues, bien que la vie y soit plus courte : la maladie est là qui le guette chaque jour, qui demain l'emportera peut être ; si elle l'épargne, elle peut briser autour de lui des existences qui lui sont chères, et de désespoir, lui faire abandonner à tout prix une carrière aussi ingrate. La pension de retraite n'est plus alors, comme dans la métropole, une quasi-certitude, c'est une chance de gain dans une véritable loterie, où seuls quelques privilégiés sont favorisés par le sort.

Il semblerait rationnel de réservier aux fonctionnaires qui servent aux colonies, des conditions spéciales tendant à rendre moins aléatoires les chances qu'ils ont d'obtenir une retraite. Il n'en est rien. On a bien accordé à certaines catégories d'agents une assimilation qui leur donne le bénéfice des pensions militaires ; mais, sans compter que les règles qui régissent ces pensions sont trop rigoureuses encore, à notre avis, on conteste aujourd'hui la validité de ces assimilations. On propose de les supprimer et de placer tous les agents coloniaux, pour la retraite, sous le régime des dispositions générales de la loi du 9 juin 1853 !

Voilà donc deux fonctionnaires, occupant des emplois identiques ; l'un sert en France, au milieu du calme parfait de la vie de province ; l'autre, à la Guyane, au Gabon ou au Sénégal, dans des conditions extrêmement pénibles. La plus vulgaire équité conduirait, semble-t-il, à réservier à ce dernier des conditions plus favorables ; il n'en est rien pourtant. À l'un, comme à l'autre, la pension sera acquise à soixante ans d'âge et trente ans de services. Bien plus, en France, cette échéance de trente années a quelquefois paru trop longue ; elle a été abrégée de cinq ans pour certains agents dits « du service actif ». Nos législateurs eux-mêmes, les membres du parlement, ont refusé de l'admettre lorsqu'il s'est agi d'un personnel en relations immédiates avec eux : les employés du Sénat et de la Chambre des députés. À ceux-ci, des règlements du 15 juillet 1811, du 19 novembre 1876, du 9 décembre 1880, accordent une pension après 25 ans de services, après 10 ans même s'ils sont incapables de continuer leurs fonctions. Pour le personnel colonial, rien de semblable. On a toujours trouvé qu'il pouvait attendre.

Il y a là un véritable déni de justice, contre lequel nous ne cesserons de protester.

Nous protestons non seulement contre ce qui existe actuellement, mais contre ce qui se prépare pour l'avenir.

Le projet de loi sur les retraites coloniales, dont la laborieuse gestation touche, dit-on, à sa fin, est un pas en arrière bien plutôt qu'un progrès. Nous le démontrerons dans un prochain article et nous dirons en même temps les mesures qui s'imposent pour le règlement de cette question.

Paul Cousin.

À l'École coloniale
(*La Politique coloniale*, 23 mars 1892)

M. Jamais, sous-secrétaire d'État des colonies, accompagné par MM. Dubard, Haussmann et Billecocq, ses chefs de service, Maurice Ordinaire, chef du cabinet, a visité l'École coloniale.

Il a été reçu par le vice-président du conseil d'administration de l'école, M. Foncin, le directeur, M. Aymonier, les membres du conseil et les professeurs, MM. Léveillé, Revoil, Pavie, etc.

M. Jamais, dans une courte allocution, a fait ressortir l'importance chaque jour croissante de l'école.

« Nous sommes arrivés, a-t il dit, à la phase de la mise en œuvre et de l'organisation de notre empire colonial. Le moyen le plus sûr de réduire les sacrifices de la métropole et de hâter le développement pacifique de nos possessions, est de créer un corps d'agents coloniaux capables de bien s'acquitter de leur importante mission.

Il faut que cette administration soit irréprochable. tant au point de vue de l'instruction professionnelle que de l'aptitude à gérer des intérêts si multiples et si compliqués. Le recrutement de ce personnel exige donc une attention toute particulière : plus il est éloigné de la métropole et plus il importe qu'il présente les garanties d'intelligence et d'honorabilité nécessaires pour représenter dignement la France, partout où flotte son pavillon. »

M. Jamais a ensuite visité les locaux de l'école.

L'École coloniale (*La Politique coloniale*, 4 juin 1892)

L'État vient de résilier le bail qu'il avait signé avec le propriétaire de l'immeuble situé, 129, boulevard Montparnasse, où est actuellement installée l'École coloniale, dans le but d'installer cette école dans des conditions plus confortables.

Informations (*La Politique coloniale*, 29 octobre 1892)

Nous sommes heureux d'apprendre que les demandes d'admission à l'École coloniale sont chaque année de plus en plus nombreuses. Cette année, en effet, près de cent demandes ont été faites ; on remarque parmi les postulants MM. Léveillé, Cauvès, Alglave, Boistel, tous fils de professeurs aux diverses facultés de Paris. Le conseil d'administration de l'école s'est déjà réuni plusieurs fois pour procéder à l'examen des demandes reçues et a déjà fait porter son choix sur près de la moitié.

L'École coloniale (*La Politique coloniale*, 1^{er} novembre 1892)

S'il faut en juger par la fréquence des notes qui signalent ses réunions, le conseil d'administration de l'École coloniale déploie une grande activité pour préparer la réouverture des cours en l'année scolaire 1892-1893. Les programmes sont, dit-on, remaniés ; on se préoccupe de consolider, par des engagement précis, les promesses de débouchés administratifs offerts aux candidats ; enfin, il est question de créer une section africaine où trouvera place l'enseignement de l'arabe et du droit musulman. D'autre part, les candidats affluent : il ne s'en était présenté qu'une trentaine les années

précédentes ; ils sont, paraît-il, plus de soixante cette année. Le succès de l'institution, qui avait rencontré à ses débuts une assez vive opposition, s'affirme donc, à Paris, d'une façon incontestable. Il reste toutefois un point noir à l'horizon : si le public métropolitain fait bon accueil à la nouvelle École, elle ne jouit pas encore d'une grande faveur aux colonies. Les administrations locales ont quelques préventions contre la valeur de ces jeunes administrateurs que Paris leur envoie armés de pied en cap pour occuper d'emblée des emplois auxquels d'autres, moins favorisés, n'arrivent qu'après plusieurs années de services effectifs loin de France. Au Tonkin, notamment, les premiers élèves brevetés qui sont venus occuper des places de chanceliers stagiaires n'ont pas eu immédiatement à se louer de l'accueil qui leur a été réservé. D'une façon générale, en Indochine on trouve l'opinion établie que les services rendus par l'École coloniale sont chèrement payés par les 80.000 fr. de contribution annuelle qui sont imposés aux budgets de la Cochinchine, du Tonkin et du Cambodge. D'aucuns regrettent l'école des stagiaires, qui avait à leurs yeux l'avantage d'être à Saïgon, et oublient qu'elle a été supprimée en 1880, après sept années d'épreuve, précisément parce qu'on a reconnu qu'elle ne pouvait pas fonctionner à Saïgon dans des conditions satisfaisantes.

Nous voudrions essayer de démontrer que ces préventions ne sont pas justifiées, que l'École coloniale mérite qu'on s'y intéresse dans l'intérêt de nos colonies, parce qu'elle assurera un bon recrutement de leurs fonctionnaires, dans l'intérêt même des fonctionnaires actuellement en service, parce qu'elle leur est une garantie que les abus dont ils ont eu le plus à souffrir dans le passé ne se renouveleront pas à l'avenir.

Le bien que nous disons de l'École coloniale s'applique, bien entendu, à l'École d'administration à l'usage des élèves français, et non à la section indigène où l'on nourrit à la brochette quelques échantillons de *petits pays chauds*, choisis, un peu trop au hasard, parmi les fils de *grande famille* (?) du Cambodge, de l'Annam, du Haut-Laos et même de la côte d'Afrique. Si l'idée d'où est née, en 1885 et 1880, la mission cambodgienne d'abord, puis l'École cambodgienne (c'est ainsi que s'appelait à ses débuts l'École coloniale) était, en principe, séduisante, il faut reconnaître, en toute franchise, que les résultats pratiques qu'elle a donnés ont été des plus contestables. À quelques rares exceptions près, les jeunes indigènes qui sont retournés dans leur pays après trois ou quatre ans de séjour à Paris ont étonné leurs concitoyens par la correction de leur tenue européenne .et les administrateurs français qui ont voulu les utiliser par leur profonde ignorance. La redingote une fois ôtée, et le melon marron mis au rancart, il ne restait du brillant indigène européenisé qu'un déclassé d'une nouvelle espèce, regrettant les féeries du Châtelet, dédaigneux de la vie que mènent ses congénères et impuissant cependant à s'élever au-dessus d'eux.

Il saute aux yeux, d'ailleurs, que la plus détestable méthode qu'on puisse employer pour apprendre le français à de jeunes indigènes est bien celle qui est pratiquée à l'École coloniale. Ces jeunes gens internes ne vivent qu'entre eux, ne parlent que leur langue, n'entendent parler français que par leurs professeurs ou par les domestiques du pensionnat. L'histoire du jeune Sadou est la plus frappante critique de ce système.

Sadou était un petit nègre de Porto-Novo, qu'avait recueilli et amené en France le colonel Dorat. Il était vif, avait des yeux intelligents et une figure avenante, quoique coupée d'une série d'entailles parallèles sur les deux joues. On le fit entrer à l'École cambodgienne. Il y resta un an, deux ans, puis trois, mais ses progrès en français étaient lents. Pour mieux dire, ils étaient si nuls que ses professeurs et le colonel Dorat, son protecteur, s'en montraient tout contrits. Un jour, on s'visa que Sadou, muet comme une carpe quand ses maîtres le soumettaient à des interrogations, bavardait sans difficulté avec ses camarades indochinois. S'il ne savait pas le français, il avait fort bien appris le cambodgien. Depuis, on a nommé Sadou interprète à Porto-Novo. Les services qu'il rend sont médiocres : le contraire serait surprenant.

Aussi bien l'épreuve doit-elle être considérée comme suffisante. La section indigène n'a servi qu'à jeter, en Indo-Chine, le discrédit sur l'École coloniale, qui, en tant qu'École d'administration pour le recrutement des fonctionnaires, ne le mérite en aucune façon. La section indigène est à supprimer. Si, par la suite, on juge nécessaire d'envoyer en France quelques sujets réellement d'élite, il y aura tout profit à les faire admettre dans une de nos Écoles d'arts et métiers, ou même dans un Lycée du Midi ou d'Algérie. C'est le détour qu'on prend dès aujourd'hui pour tirer parti de ceux des pensionnaires de l'École coloniale qui ont quelque valeur. Il y en a un à Saint-Cyr, deux à l'École des Beaux-Arts, un autre à l'École d'Angers. Il faut débarrasser au plus vite le distingué directeur de l'École coloniale et ses collaborateurs des préoccupations inutiles que leur causent l'éducation et la surveillance de ces jeunes sauvages. Il faut alléger le budget des dépenses certainement excessives que nécessite leur entretien à Paris et consacrer au développement et à l'amélioration de la section française toutes les ressources dont on dispose.

Nous avons quelque scrupule à entreprendre de démontrer qu'une école spéciale est inutile pour la préparation des fonctionnaires coloniaux. C'est là une de ces vérités évidentes, qu'il doit suffire d'énoncer. Quoiqu'en pense M. Chailley-Bert, si l'on s'en rapporte au hasard du soin de recruter des agents, il y a bien des chances pour que le hasard trahisse votre confiance. Si l'on se borne à demander un diplôme universitaire comme condition d'admission aux carrières coloniales, il est à craindre encore que la garantie ainsi exigée, quoique valant un peu mieux que rien, ne soit pas toujours un gage d'aptitude et de capacité. Les seules questions donc qui puissent se poser sont de savoir si la préparation donnée à l'École coloniale est bonne, si les élèves qui la reçoivent et qui sortent vainqueurs des épreuves qu'ils ont à subir sont aptes à fournir de bons services comme fonctionnaires.

À ces deux questions nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Le programme d'enseignement de l'école est élaboré par des hommes profondément dévoués à l'œuvre qu'ils ont entreprise et dont la compétence est indiscutable.

Cette année même, le conseil d'administration révise et complète l'organisation des cours et crée parallèlement à la section indochinoise qui existe déjà, une section africaine appelée à rendre de réels services. Qui ne voit l'intérêt que présenterait, non seulement pour les candidats aux fonctions coloniales, mais aussi pour les auditeurs libres, un cours bien fait de géographie africaine, où les changements à vue qui se produisent de mois en mois, presque de jour en jour, sur le continent noir, seraient suivis et expliqués avec les commentaires que comporte la place considérable que la France occupe déjà en Afrique et celle que lui réserve l'avenir ? C'est là un enseignement qui n'est donné nulle part et dont la création est indiquée à l'École coloniale.

En ce qui touche la qualité des candidats sortant de l'école nous n'avons que les données forcément incomplètes de l'expérience faite depuis un an pour l'Indo-Chine, depuis deux ans dans le commissariat colonial, en ce qui touche les quinze élèves brevetés qui ont été pourvus d'emplois. Nous sommes en mesure d'affirmer que ce premier résultat est satisfaisant. À mesure, d'ailleurs, que le nombre des élèves augmentera, la sélection sera plus rigoureuse, et la valeur de ceux qui n'auront pas été éliminés augmentera.

Quant aux appréhensions qu'a fait naître dans l'esprit des fonctionnaires déjà en service la promotion de ces nouveaux venus, nous répétons qu'elles ne sont pas justifiées. S'ils viennent occuper d'emblée des fonctions déjà bien rétribuées, telles que celles de chanceliers stagiaires au Tonkin, il ne faut pas perdre de vue qu'ils n'arrivent à ce résultat qu'après deux ans de préparation spéciale, s'ils sont licenciés en droit en entrant à l'École, et après trois ans seulement s'ils n'ont pas déjà acquis ce grade.

Enfin, les avantages concédés aux élèves de l'École ont une contrepartie : l'administration n'aura plus aucun prétexte pour nommer d'emblée aux grades

supérieurs des candidats quelconques, n'ayant d'autres titres qu'un patronage politique ou des services électoraux. Par le fait seul qu'on n'osera plus barrer l'avancement des élèves de l'École par des nominations de ce genre, l'avenir des fonctionnaires méritants de l'ancien cadre sera entouré de garanties qu'il n'avait pas autrefois.

C'est là une considération essentielle que nous recommandons à toute l'attention de nos amis des Colonies.

Paul Cousin.

INFORMATIONS (*La Politique coloniale*, 8 novembre 1892)

On sait le mauvais accueil fait, l'année dernière, en Indo-Chine, aux élèves brevetés de l'École coloniale. Le gouverneur général avait même, paraît-il, cru devoir ne leur réservier aucun emploi cette année.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. de Lanessan est revenu sur sa première détermination.

Il vient, en effet, de décider qu'il serait réservé aux élèves brevetés de l'École, six places dont quatre d'administrateurs stagiaires en Cochinchine et deux de chanceliers de résidence stagiaires au Tonkin. L'un de ces derniers emplois a déjà été pourvu d'un titulaire.

(*La Politique coloniale*, 25 mars 1893)

Nous avons raconté, en son temps, la réjouissante histoire de Sadou, ce petit nègre de Porto-Novo que le lieutenant-colonel Dorat avait recueilli et installé à Paris, à l'École cambodgienne, devenue depuis la section indigène de l'École coloniale. Après cinq ou six ans d'études, ses maîtres, désolés du peu de progrès qu'il faisait, s'étaient aperçus, un beau matin, que s'il n'avait pas appris le français, il parlait très couramment le cambodgien. Cependant, comme tout a une fin, un jour advint, il y a de cela deux ans, croyons-nous, où l'éducation de Sadou fut considérée comme terminée et où il regagna son pays d'origine, avec le titre d'interprète. Titre bien honorifique, car Sadou avait oublié, en France, sa langue natale et il ne devait trouver, à Porto-Novo, aucune occasion d'utiliser le cambodgien, sa langue d'adoption. Peut-être eût-il été voué à grossir le nombre des déclassés (l'espèce existe même sur les rivages africains) sans un incident imprévu qui lui révéla sa vocation. Sadou vient de revenir à Paris avec les 150 Dahoméens enrôlés pour l'Exposition d'ethnographie coloniale qui vient d'être inaugurée au palais des Arts-libéraux. Il dirige les pantomimes guerrières, préside aux danses, et présente au public le roi Jonaï, chef d'Agoué, les ministres de Toffa, notre plus fidèle allié, et le prince Kosoko. Il tient son rôle avec dignité et fait grand honneur à la section indigène de l'École coloniale. On a pu même constater que, depuis qu'il a quitté l'École, il avait appris quelques mots de français...

LES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE COLONIALE (*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1893)

Notre confrère du *Tonkin* s'élève, dans l'un de ses derniers articles, contre les frais aussi considérables qu'inutiles qu'entraîne, pour notre colonie, l'entretien de quelques jeunes Annamites que nous nous sommes mis en tête d'éduquer et de parisianiser.

Il y a longtemps déjà que nous avions abordé cette question, au point de vue budgétaire, et que nous avions protesté contre cette création qui, détournée de son but primitif, c'est-à-dire de l'éducation exclusive de jeunes Français appelés à devenir plus tard des administrateurs dans nos colonies, devient, à l'heure actuelle, une espèce de tour de Babel, où se mélangent aussi peu harmonieusement que possible, les langues et les races représentées dans les possessions de la France à l'extérieur.

M. Knosp fait observer avec beaucoup de bon sens, le piètre résultat que nous tirons de ces déplacements et estime, comme nous, que le collège des interprètes d'Hanoï donnerait des résultats supérieurs à ceux, qu'avec beaucoup de frais, nous tirons des expatriations actuelles.

Nous ne voudrions, certes pas, faire la moindre peine à quelques-uns des vieux mandarins qui ont consenti à se séparer de leurs enfants pendant deux ou trois années, convaincus que leur progéniture tirerait de ces voyages des enseignements utiles au pays. Cependant, nous sommes forcés de convenir, actuellement, que les résultats sont déplorables, et que nous n'arriverons à faire de ces jeunes gens que des déclassés, trop fiers pour rentrer dans le rang annamite, trop inférieurs à nous pour rentrer dans nos habitudes et dans notre société.

Tout dernièrement encore, il nous était donné de voir dans l'un des bureaux de la Résidence supérieure l'un d'entre eux. assis autour de ces grandes tables noires et carrées où les interprètes sont entassés comme des harengs dans une caque. Au milieu des grandes robes de soie et des hauts peignes d'écaille surmontant des turbans de Saïgonnais enroulés en torchon autour de la tête, ce petit bonhomme habillé à l'euro-péenne détonnait. Immobile, il se tenait la tête appuyée sur ses deux mains jointes, le regard vague et comme hypnotisé par les mines de ses collègues qui, en face de lui, écrivaillaient, la tête exagérément penchée, et suivant d'un mouvement semblable, avec l'index de la main gauche, la ligne du manuscrit qu'ils avaient à recopier.

Le chef de bureau auquel je demandais le parti qu'il tirait d'un élève ayant coûté, en frais de voyage et d'instruction, autant d'argent à la colonie, me répondit en levant les bras aux ciel et absolument désespéré, que c'était un cancre et qu'il lui serait impossible d'en faire jamais quoi que ce soit.

Quelques minutes après, je trouvais ce garçon rue Paul-Bert, traîné par un pauvre diable de coolie pousse-pousse, cumulant, sans doute, chez son père, les deux emplois de coolie-xe et de lettré et qui, à coup sûr, s'il ne connaissait ni l'argot, ni Bullier, en savait sûrement plus que celui qu'il traînait, et aurait été plus capable que lui de rendre service à son pays.

À initier trop tôt les Annamites à notre vie, à les jeter sottement comme nous le faisons au milieu de nous, on agit à l'encontre de nos intérêts véritables, on fait œuvre mauvaise et nuisible pour notre prestige.

Il faut bien se persuader que ces jeunes gens, élevés dès leur plus tendre enfance dans un milieu très différent du nôtre à tous les points de vue, et conservant dans le sang des préjugés qu'une civilisation, arrivée graduellement chez nous, a fini par détruire, ne peuvent, du jour au lendemain, se transformer, penser et agir comme nous le faisons.

Vouloir inculquer les « immortels principes » ; vouloir persuader à ce peuple si féroce, lorsqu'il s'agit des catégories sociales, que tout le monde est égal devant la loi ; lui faire comprendre que la justice et les fonctions ne sont pas, comme chez lui, à la merci de celui qui les paye le mieux ; vouloir, enfin, jeter brusquement ces garçons dans un milieu où toutes leurs idées sont bouleversées, c'est désirer bénévolement en faire plus tard des déclassés ou des hommes dangereux pour notre influence et notre action.

Ajoutons à cela, l'engouement stupide de nos compatriotes, leurs ridicules cajoleries pour tout ce qui est exotique et, enfin, cette « blague » peu nuisible entre nous, mais absolument démoralisatrice et dangereuse lorsqu'elle tombe dans un cerveau différent du nôtre, et nous aurons une idée de ce que peuvent devenir ces fils de mandarins envoyés en France et jetés dans notre Société.

La réflexion faite par l'un d'eux, il y a quelques mois, est typique, et nous la citons volontiers, car elle vient à l'appui de la thèse que nous soutenons, et de la campagne que nous dirigeons contre cette École coloniale plus dangereuse qu'utile si elle se transforme, comme elle le fait depuis quelques années, en pied-à-terre des fils des divers Dinahs-Salifous de nos colonies.

Or donc, ce jeune Annamite, causant un jour des affaires de son pays, de ce que nous avions fait au Tonkin et en Annam, s'écria tout à coup :

— Certainement, vous auriez, vous autres Français, mis plus sérieusement la main sur l'Annam, mais l'Angleterre était là, et vous n'avez pas osé aller plus loin.

Eh bien, en toute franchise, si c'est pour leur faire faire de telles constatations que nous envoyons tous ces lascars en Europe et que nous dépensons des milliers de piastres d'un budget qui a si souvent besoin du Parlement pour s'équilibrer : ce n'est point la peine.

Comme notre frère Knosp, nous opinerons férolement pour l'école de la Pagode des Mulets appliquée à ces jeunes cerveaux incapables de juger sainement et d'être, pour nous, les auxiliaires utiles que l'on s'est imaginé pouvoir former.

Nous verrons dans une centaine d'années à remettre en vigueur le système actuel en nous adressant aux plus intelligents d'entr'eux, et à ceux dont les parents nous auront donné de longues marques de dévouement et de fidélité.

Ch. C. [Charles Courret]

L'École coloniale

La section française, sa situation actuelle, son avenir
(*La Politique coloniale*, 20 avril 1893)

La question de l'École coloniale préoccupe beaucoup de personnes : d'abord celles qui s'intéressent à la bonne administration de nos possessions d'outremer, l'École étant devenue la source de recrutement du personnel appelé à jouer le rôle le plus actif dans la gestion de nos affaires coloniales, puis toutes les familles qui, en France comme aux Colonies, ont des « fils à caser » et désirent leur donner une carrière de l'État, mais une carrière d'avenir, en harmonie avec les tendances actuelles.

Les demandes d'admission affluent, paraît-il, pour la section française à l'École coloniale ; et beaucoup de pères de famille se décideraient à diriger de ce côté leurs enfants, s'ils ne manquaient pas des renseignements indispensables. Nous croyons, dans ces conditions, faire œuvre utile en donnant ici un exposé de la situation de l'École coloniale en même temps que des dernières réformes dont elle a été l'objet.

Comme toutes les institutions vraiment opportunes, l'École coloniale a fait son chemin, en quelques années et sans bruit, malgré les critiques, peu désintéressées pour la plupart, qui avaient accueilli sa création. Elle a prouvé qu'elle avait sa raison d'être en vivant et en prospérant.

Fondée en 1889, la section française de l'École coloniale, destinée à fournir à nos Colonies et aux pays de protectorat des administrateurs instruits, vraiment dignes à tous points de vue de représenter la France dans ses possessions lointaines, s'est tellement développée depuis, qu'il a fallu songer à l'établir sur des bases plus larges, en assurant des débouchés aux élèves des différents cours. Tel a été l'objet du décret du 10

novembre 1892, mais pour l'expliquer il importe de remonter plus haut. Comme on le sait, l'ancienne École coloniale ou École cambodgienne, où l'on donnait une éducation française et une instruction primaire supérieure à de jeunes indigènes, a été complètement transformée le 23 novembre 1889 par deux décrets qui la dotèrent d'une organisation administrative spéciale et réglèrent le fonctionnement de deux sections : l'ancienne, comprenant les élèves indigènes, et une nouvelle, dite section française, qui a pris immédiatement une réelle importance.

Les décrets de 1889 contiennent les règles relatives à l'organisation de l'École au double point de vue de la question financière et de la direction des études ; l'un d'eux indique aussi les diverses carrières auxquelles les élèves peuvent être appelés après des examens de sortie.

La discipline de l'École coloniale, qui est une grande école de l'État, une école fermée comme l'École centrale, a été fixée par M. Étienne dans un arrêté du 13 décembre 1889. Il était utile de faire comprendre aux élèves de la section française que les habitudes de discipline sont indispensables, aussi bien aux jeunes gens qui se destinent au commissariat chargé d'administrer les corps militaires, qu'à ceux visant aux carrières civiles d'administrateur et de résident et à la magistrature.

Il était de bon ton, dans les carrés d'officiers, quand les Colonies dépendaient encore de la Marine, de glosier des allures des fonctionnaires coloniaux, de blaguer « ces éléphants » sans respect de la hiérarchie... et sans galons.

Nos administrateurs civils aux Colonies, grâce au recrutement par l'École coloniale, ne prêteront plus le flanc à ces critiques. Ils se montreront soucieux, par leur tenue et la dignité de leur vie, de conserver toujours vis-à-vis des indigènes cette attitude parfaitement correcte qui impose aux races inférieures plus que de longs discours ou de savantes circulaires.

Quant à l'organisation de l'École coloniale, toutes les grandes lignes du décret du 23 novembre 1889 subsistent encore ; l'établissement est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le sous-secrétaire d'État des Colonies, mais le plus souvent, dans la pratique, par l'un des deux vice-présidents.

Un des membres du conseil d'administration remplit les fonctions d'ordonnateur des dépenses et un caissier, justiciable de la Cour des Comptes, s'occupe de la perception des revenus (subventions des colonies, droits d'inscription, produits de legs, etc.) et du paiement des dépenses. Parmi les recettes, il faut comprendre la part de 200.000 fr. qui est échue à l'École coloniale dans le legs Giffard.

Cette organisation, fixée par le premier décret du 20 novembre 1889, a donné de bons résultats et ne peut qu'être maintenue ; elle place, d'ailleurs, la surveillance des divers services et le maintien de l'ordre dans l'École entre les mains d'un directeur secondé par un économie pour l'administration intérieure. M. Aymonier, directeur de l'École coloniale, si connu par ses travaux de déchiffrement des inscriptions khmères et Tchams, y enseigne en même temps la langue cambodgienne.

Les dispositions relatives au fonctionnement même de l'École coloniale se trouvent contenues dans le second décret du 20 novembre 1889 ; il définit le but et indique les études de la section indigène, puis détermine la nature des études de la *section française*, section destinée à donner « *l'enseignement des sciences coloniales* et à assurer le recrutement des différents services coloniaux », ne recevant, d'ailleurs, jusqu'à présent que des élèves externes, et où les études durent trois ans.

Ce décret indiquait aussi les carrières ouvertes aux élèves brevetés, mais il ne fixait pas le *quantum* des places réservées à ces brevetés ; le décret du 10 novembre 1892 a comblé cette lacune. La *Politique Coloniale* a donné cet acte *in extenso* quand il a paru, il nous semble inutile de le reproduire aujourd'hui ; on sait comment il répartit les brevetés entre les diverses carrières : *commissariat colonial*, *administration civile*, *magistrature*, *administration pénitentiaire* *administration centrale*. Mais le décret de 1892 renferme, en outre, des dispositions importantes au point de vue de la division

des études dans la section française. Il existe maintenant, pour cette section, deux sortes de cours bien distincts :

1° Des *cours généraux* pouvant donner droit au brevet de l'École coloniale. 2° Des *cours spéciaux* ouvrant accès, en fin d'études, à des places rétribuées par le gouvernement ; ces cours spéciaux ne peuvent, en principe, être suivis que par des élèves ayant subi avec succès les examens des cours généraux de première année.

Tandis que les cours généraux, portant sur l'histoire de la colonisation, sur l'organisation générale des Colonies, sur la colonisation même et sur les sciences auxiliaires, ont pour but de présenter aux élèves, sous la forme la plus large, les principales notions de la science de la colonisation et des systèmes coloniaux, de la géographie coloniale, des régimes politique, administratif et économique des colonies françaises, comme en une sorte d'introduction générale, les cours spéciaux, au contraire, obligent les élèves à descendre dans les moindres détails, suivant la carrière coloniale qu'ils ont choisie en optant soit pour la section indochinoise, soit pour le commissariat, soit enfin pour la section africaine, de création récente. Les élèves de cette dernière section, dont la dénomination devrait être plus générale, peuvent, après avoir subi avec succès les épreuves du concours final, obtenir l'emploi d'administrateur de 4^e classe dans le cadre des administrateurs coloniaux ou des emplois dans la magistrature.

Le diplôme de licencié en droit n'est pas exigé pour l'emploi d'administrateur ; ce n'est pas cependant que le droit ne trouve une très large place dans les études de l'École coloniale et surtout dans les coefficients d'examen... Nous serons tentés de dire que cette place est excessive et qu'il y aurait un intérêt réel à modifier l'échelle des coefficients de telle sorte que les élèves ne soient pas portés à négliger les sciences coloniales proprement dites pour donner la meilleure partie de leur temps à l'étude des codes.

Mais c'est là une réforme dont la nécessité s'imposera au jugement éclairé des membres du conseil d'administration.

Nous le signalons aujourd'hui sans insister davantage.

Il nous a été donné d'assister à divers cours de l'École coloniale, et nous avons été heureux de constater avec quelle largeur d'idées les professeurs exposaient devant un auditoire toujours attentif les théories de la colonisation ou les principes de la science administrative. De ces cours si bien compris, de cet ensemble d'enseignements variés, mais en harmonie dans leur but, se dégagera une doctrine saine et suivie dont notre administration coloniale, sans cesse surprise par des règlements nouveaux, a le plus grand besoin.

Nous ne doutons pas que cette école nouvelle ne forme dans l'espace de quelques années une pléiade d'administrateurs qui ne seront pas seulement des hommes instruits, mais aussi des hommes d'une intelligence large et solide, ennemis des petitesses de la bureaucratie pure, capables de penser, d'étudier sur place tous les problèmes coloniaux et de noter leurs impressions en des rapports où l'on trouvera autre chose que ce verbiage creux, autre chose que cette « formule » administrative qui est le triomphe des sots.

Les élèves de l'École coloniale seront de bons fonctionnaires parce qu'ils auront reçu une éducation administrative des plus larges, tout en étant instruits par les maîtres des détails d'une des réglementations les plus complexes qu'on puisse imaginer. Ils seront de bons administrateurs parce que l'institution qui les aura formés est à la hauteur de ces grandes écoles, foyer d'espérance pour tous ceux qui croient en l'avenir de notre pays. Ils ne peuvent, d'ailleurs, que partager les idées de cette vibrante jeunesse du quartier Latin dont ils font partie et à laquelle M. Lavisse adressait dernièrement ces paroles :

« Soyez tolérants, avant toutes choses ; la seule intolérance qui vous soit permise, c'est celle dont vous ferez preuve vis-à-vis de vous-même, dans la culture de votre moi,

pour éloigner tout ce qui rétrécit l'idée, tout ce qui comprime le cœur. *Ne soyez pas, non plus, trop professionnels* ; initiez-vous à tout, visez la vie large des hommes véritables, c'est malheureusement encore la fonction la moins encombrée. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette belle pensée ; nous souhaitons qu'elle soit toujours présente à l'esprit des élèves de l'École coloniale...

Un mot seulement, pour finir, d'une réforme importante. On s'occupe de militariser l'École coloniale ; les exercices *militaires* ont déjà leur place bien marquée parmi les occupations des élèves. Cette militarisation leur vaudra de sérieuses immunités au point de vue du service qui sera tout au moins très abrégé pour eux, mais nous reviendrons sur cette question quand elle sera complètement résolue.

Il manque bien encore quelque chose à l'École coloniale... Comme à l'Administration centrale des colonies elle-même, c'est un local. La vieille maison qui sert actuellement de logement aux élèves indigènes internes, et où se trouve la salle de cours de la section française, est *absolument insuffisante*. On dirait une école de village ; encore connaissons-nous certains magisters de hameaux qui ont à leur disposition des salles de classes beaucoup plus convenables que celle de l'École coloniale, où professeur et élèves sont aussi pauvrement installés que possible, sans avoir la quantité voulue de mètres cubes d'air respirables. Il n'est pas nécessaire d'attirer davantage l'attention sur une question dont M. le sous-secrétaire d'État Delcassé est certainement saisi déjà ; tout le monde sait qu'il veut bien ce qu'il veut, et personne ne doute de l'intérêt qu'il porte à une des institutions les plus utiles de son département.

P. DUTAILLIS.

Napoléon et l'École coloniale
(*L'Éclair*, 5 février 1894, p. 1, col. 5)

L'École coloniale, cette fois riche d'une somme de près de mille francs, se propose d'employer cet argent fou à organiser quelque chose de curieux. Et l'on dira encore que les colonies ne font rien ! Quarante élèves, la plupart à cheval, représenteront les troupes coloniales et leurs adversaires. Nous aurons les Touaregs, les amazones de Behanzin et Napoléon.

Pourquoi Napoléon ? D'abord parce que Napoléon on le fourre partout ; ensuite parce que Napoléon rêva un jour la conquête de l'Inde, et qu'il s'alla promener du côté des Pyramides. Du haut de son char, plus de quarante mille Parisiens le contempleront. Le Napoléon du quartier Latin est si frappant que c'est-à-dire que Napoléon ne se ressemble peut-être pas autant lui-même que ce Sosie-là ne lui ressemble.

Un dragon à huit pattes, dont une jeune femme taquinera la gueule avec un roseau, viendra ensuite. Il paraîtrait que ce dragon fait partie des divertissements coloniaux, c'est la tarasque des Annamites. Ce dragon bondira marquant ainsi sa joie d'être émoustillé. Mais on le priera d'être discret : y aura des dames.

LE DRAGON VERT À PARIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1894, p. 2, col. 4-5)

Nous trouvons dans un livre de notre collaborateur Georges Marx : « La Cochinchine humoristique », le portrait de ce dragon vert qui doit faire, le jour de la Mi-Carême, le bonheur des Parisiens, grands et petits, et qui sera certainement une des attractions de ce jour de fête !

Un orchestre précède le Dragon vert *Ma Cui* !

Le dragon vert, *Ma Cui* ! c'est vraiment tordant !

le diable, l'esprit malfaisant qu'il faut flétrir, car Bouddha est bon et n'a pas besoin d'être ainsi promené : il reste chez lui à attendre les pieux hommages, les génuflexions respectueuses et les laies silencieux !

Ce dragon en toile peinte, au masque énorme et menaçant, aux gros yeux ronds et furibonds, mesure parfois cent cinquante mètres de long...

Oh oui ! et même moins. Ces cent cinquante mètres expliquent les huit pattes probablement.

La tête, le flanc, la queue donnent asile à une multitude grouillante, qui tantôt se levant, tantôt se baissant, s'appuyant un moment à droite, se rejetant tout à coup à gauche, inflige au monstre des ondulations effrayantes et comiques.

Voici venir la dernière bannière. Un pitre, représentant un second dragon, laid et farceur, amuse la foule, ses gros yeux sortent démesurément de la tête et son large rire s'étend d'une oreille à l'autre...

Que c'est donc bien ça ! Le tigre légendaire devenant un second dragon sous la forme d'un pitre. Sont ils donc forts ces Parisiens, non ! sont-ils assez forts !

À son passage, les pétards qui, pendant tout le cours de la promenade, n'ont pas cessé de saluer les figurants, ont comme un regain de fracas ; de toutes les portes, ils éclatent bruyants, en feu de salve, en feu de peloton, sans intermittence, vous brisant la tête et vous blessant le tympan.

Et c'est dans un nuage de fumée qui vous emporte et vous aveugle que disparaissent les derniers acteurs de cette éclatante féerie.

À Paris, les pétards sont remplacés heureusement par les confetti et les serpentins !

Nous comprenons cela ; pour des Parisiens ce sera plus *couleur locale*.

Et après avoir vu défiler les Amazones du Dahomey, l'Armée coloniale et le Dragon de cent cinquante mètres, les quarante mille Parisiens, qui auront contemplé Napoléon sur son char, connaîtront à fond l'Annam et le Tonkin et pourront en parler savamment.

On s'instruit toujours en regardant passer les cavalcades.

LA NOUVELLE ÉCOLE COLONIALE
(*Le Temps*, 4 novembre 1896, p. 3, col. 1-2)

Demain, mercredi, M. André Lebon, ministre des colonies, inaugurera les bâtiments de la nouvelle École coloniale, avenue de l'Observatoire.

L'École coloniale de Paris a été fondée, nous le rappelons, en 1889, par M. Étienne, alors sous-secrétaire d'État des colonies. Elle fut installée dans les locaux loués par l'administration, boulevard du Montparnasse, 129. Mais bientôt ces locaux devinrent trop étroits, insuffisants, et le conseil de l'École décida, il y a deux ans, la construction d'un édifice nouveau.

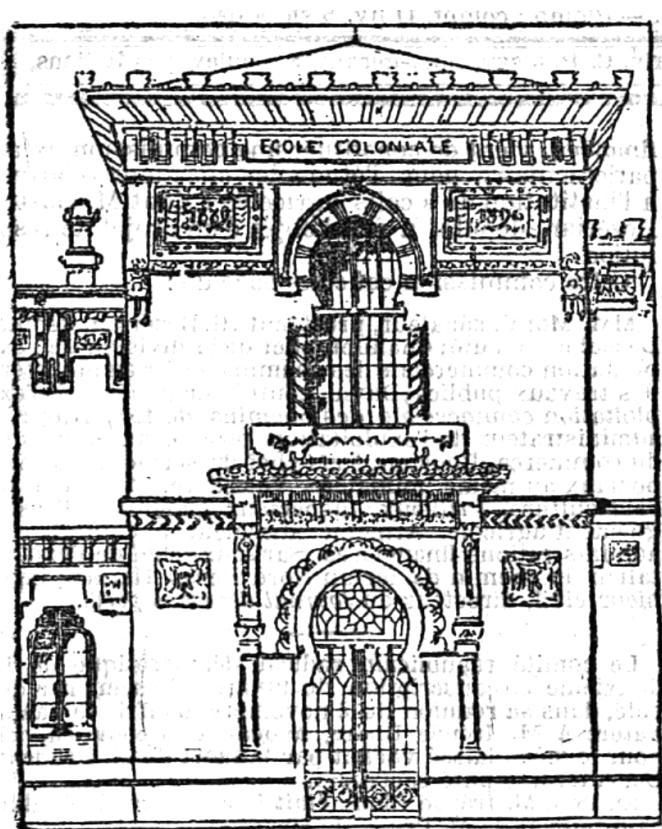
Il y avait alors, à l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Auguste-Comte, entre l'École de pharmacie et le lycée Montaigne (petit lycée Louis-le-Grand), un vaste terrain domanial libre, d'une superficie de 1.750 mètres carrés. Il avait été question, vers 1891, de donner ce terrain à l'Association générale des étudiants, et, un peu plus tard, à l'École des chartes. Le conseiller d'État Dislère, président du conseil d'administration de l'École coloniale, obtint du ministre des finances l'affectation définitive de ce terrain, si disputé, à la nouvelle École coloniale.

Le 7 janvier 1895, à la suite d'un concours, l'exécution des travaux était confiée à M. Adolphe Yvon, architecte du ministère des colonies et du département de la Seine ; ces travaux commencèrent immédiatement. Malheureusement, l'insuffisance des ressources ne permit point l'exécution immédiate du projet dans son ensemble. Les bâtiments, que l'on inaugurerà demain, ne représentent que les deux tiers de l'école nouvelle la construction des pavillons qui formeront l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Auguste-Comte et qui borderont cette dernière rue ne sera entreprise que plus tard. L'école est bâtie, en effet, sans le concours financier de l'État, à l'exception, cependant, d'une subvention de 12.000 francs accordée par le ministre de l'instruction publique pour la décoration des façades ; la portion du legs Giffard attribuée à l'école et les ressources propres de celle-ci (subvention de l'Indo-Chine, etc.) ont suffi pour la construction des bâtiments nouveaux.

Voici une description sommaire de ces derniers :

La façade de la nouvelle École coloniale donne sur les délicieux jardins qui prolongent, dans l'avenue de l'Observatoire, le Luxembourg jusqu'à la fontaine de Carpeaux. Conçue dans le style mauresque, cette façade est vraiment originale et du plus agréable effet. Le moellon de tons clairs et la pierre blanche, ou « palote » employés rappellent les façades de plâtre brut d'Algérie la nouvelle école mérite le surnom d'Alger : *El Bahadja*, la blanche.

Seulement, elle a des fenêtres ; mais ces fenêtres, comme les portes, comme toutes les ouvertures du bâtiment sont de forme purement arabe. Le dessin de la portion centrale de la façade, que nous donnons ci-dessous, permet d'en juger :



Cette portion consiste en un pavillon qui surmonte l'ensemble de l'édifice et qui renferme l'entrée monumentale de l'école. Cette entrée, de même que la fenêtre qui est placée au-dessus, est entourée d'une magnifique décoration en mosaïque, due à M. Lameire. Dans la partie supérieure sont gravées les deux dates 1889 et 1896, dans la partie inférieure, des deux côtés de la porte d'honneur, les lettres R. F. Les bâtiments qui encadrent à gauche (pavillon Giffard) et à droite le pavillon central portent, inscrits dans la pierre, les noms des Français qui ont fait le plus pour nos colonies : Richelieu, Colbert, Dupleix, Jacques Cartier, Coligny, Champlain, Montcalm, **Faidherbe**, Courbet, Bugeaud.

L'entrée monumentale donne accès dans un avant-vestibule dont la décoration n'est pas encore terminée. À droite, dans une fausse fenêtre formant niche, sera placé le tableau d'honneur des anciens élèves morts en service. Voici les noms, qui y seront inscrits, des sept anciens élèves morts en moins de quatre ans (de 1892 à 1896) aux colonies :

Lemoigne, élève commissaire, mort en Cochinchine ;
 Lecomte, aide-commissaire, mort en Cochinchine ;
 Vichot, aide-commissaire, mort à Kayes (Soudan) ;
 Blanc-Perducet, aide-commissaire, mort à Kayes (Soudan) ;
 Roullet, administrateur colonial, mort à Kayes (Soudan) ;
 Larrieu-Plaa, aide-commissaire, mort au Dahomey ;
 Fournier, administrateur colonial, mort en Guinée française.

Le cadre de ce tableau d'honneur est fait de bois coloniaux fort précieux, fournis par l'exposition permanente des colonies. Les côtés de l'avant-vestibule sont ornés d'une peinture décorative ; le plafond recevra une superbe toile, que M. Paul Merwart, peintre

du ministère des colonies, est en train d'achever dans le « grenier » du Louvre. À droite, une France, ayant tête casquée et tenant en main un drapeau qui flotte, envoie le génie de la civilisation vers quatre jeunes femmes qui représentent les quatre parties du monde colonisé : une nègresse est l'Afrique, une Tahitienne est l'Océanie, une créole l'Amérique des Antilles et de la Guyane, une Annamite l'Asie. Le fond de gauche est orné de palmes vertes et de fruits, celui de droite du coq gaulois ; celui-ci se dresse en claironnant sur un bas-relief, où sont inscrites les lettres R. F. La décoration de cet avant-vestibule est due tout entière à la Société des anciens élèves et des élèves de l'École coloniale, fondée il y a deux ans et déjà pleinement florissante en France et aux colonies.

Quatre marches conduisent dans le vestibule d'honneur, sur lequel s'ouvre, à gauche, le grand amphithéâtre. Cette salle contient 300 places ; aux deux tiers de sa hauteur court, des deux côtés, une galerie ornée d'une rampe en bois découpé. Amphithéâtre et vestibule sont éclairés par des lanternes à gaz du style mauresque le plus pur. Ce sont les véritables lanternes de mosquée. Celles du vestibule sont de forme conique, celles de l'amphithéâtre de forme pyramidale.

Derrière le grand amphithéâtre est placé le dépôt d'armes qui renferme 300 fusils. On sait, en effet, que les élèves de l'École coloniale sont astreints, en cours d'études, à l'exercice; ils revêtent, pour l'exercice, un uniforme bleu foncé, qui se rapproche beaucoup de l'uniforme de l'infanterie de marine. À la droite du vestibule, toujours au rez-de-chaussée, en bordure de l'avenue de l'Observatoire, se trouvent de spacieuses salles de cours.

L'escalier d'honneur s'ouvre au fond du vestibule, en face de l'entrée principale. Il conduit à une magnifique salle de travail-bibliothèque, d'une superficie de 200 mètres carrés. La bibliothèque contient à ce jour 5.000 volumes. Les dortoirs et les chambres des élèves annamites et cambodgiens sont situés, au premier et au second étage, au-dessus des salles de cours ; ils donnent sur l'avenue. Cuisines et réfectoires sont placés dans les sous-sols.

Les bâtiments non encore édifiés contiendront les locaux de l'administration, ceux de la société des anciens élèves, les salles d'armes, d'hydrothérapie, les logements du directeur, de l'économie, un second amphithéâtre, etc.

La séance d'inauguration aura lieu demain, mercredi, à deux heures. Elle sera présidée par M. André Lebon. Le président de la République et M. Meline, président du conseil, seront représentés. M. Paul Dislère, conseiller d'Etat, président du conseil d'administration de l'École coloniale, remettra officiellement les nouveaux bâtiments à l'administration des colonies. Puis M. A. Lebon prononcera un discours.

La séance se terminera par la remise aux « majors » des dernières promotions de médailles d'honneur spécialement frappées.

Le soir, à sept heures, un banquet fraternel réunira, au restaurant Foyot, anciens élèves et élèves de l'école.

L'inauguration de l'École coloniale
(*Le Temps*, 5 novembre 1896, p. 4, col. 5-6)

Cet après-midi, à deux heures, a eu lieu sous la présidence de M. André Lebon, ministre des colonies, l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'École coloniale , avenue de l'Observatoire.

Deux élèves de l'École en uniforme et en armes servaient de factionnaires devant la porte d'entrée.

Leurs camarades faisaient la haie dans le grand vestibule d'honneur. À l'arrivée du ministre, ils ont présenté les armes.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu dans le grand amphithéâtre.

M. André Lebon avait à sa droite le commandant Humbert, qui représentait le président de la République, et à sa gauche M. Dislère, conseiller d'État, président du conseil d'administration de l'École coloniale.

M. Maurice de Meur, chef de cabinet du président du conseil, représentait M. Méline.

Le corps enseignant de l'École, dans les rangs duquel avait pris place M. Leveillé, député, professeur à l'École de droit, était présent tout entier.

M. Dislère a d'abord remercié le ministre d'avoir interrompu pour un instant en faveur de l'École coloniale « l'œuvre considérable que M. André Lebon a entrepris de mener à bonne fin, celle de l'organisation de notre domaine colonial ».

Il a rappelé d'une façon particulière le nom de M. Étienne, qui fut le véritable fondateur de l'École. Il a rendu un hommage ému aux anciens élèves de l'École morts aux colonies.

M. Dislère affirme que l'école qui est devenue, grâce à des efforts successifs, la pépinière véritable de notre administration coloniale, ne demande cependant point de monopole pour elle.

Il termine en rappelant la part qui est due dans son succès à M. Aymonier, directeur de l'École.

Il remercie également « tous ceux qui se sont intéressés à la prospérité de cette école, prospérité qui touche de bien près à celle de la France ».

M. André Lebon a remercié le président du conseil d'administration de ses paroles, et surtout de son affirmation que l'École coloniale ne demande pas de monopole.

Je crois, en effet, a-t-il dit, qu'une institution comme celle-ci, destinée à préparer une élite aux carrières coloniales, a tout intérêt à ne pas s'abriter derrière des priviléges factices, à vouloir ne se recommander que par la valeur de son enseignement et à permettre à l'État de recruter partout où il les trouvera les concours qui lui seraient parvenus.

Il faut vous habituer dès votre jeunesse à soutenir des luttes vigoureuses et l'éducation importe pour vous encore plus que l'instruction.

Quelles que soient les connaissances théoriques que vous puisiez dans l'enseignement de cette école, elles ne vous serviront de rien si vous n'y joignez le caractère.

Et le caractère n'est pas ce qui conduit quelquefois les dépositaires du pouvoir public à des coups de force, à des abus d'autorité.

Je définis le caractère : la possession d'une volonté tenace ayant confiance en elle-même, sachant se plier aux conditions politiques qui lui sont faites, pour poursuivre toujours un but unique qui sera pour vous la domination française dans les pays lointains.

Le ministre a remis les décorations suivantes :

Commandeur de l'ordre du Dragon de l'Annam : M. Yvon, architecte de l'École.

Chevalier du même ordre : M. Ragache, entrepreneur.

Officier de l'instruction publique : M. Morel, secrétaire du conseil d'administration.

Officier d'académie : M. Bel, architecte, vérificateur des comptes.

Le ministre a ensuite remis, au nom du conseil d'administration, des médailles de vermeil à MM. Merwart (n° 1 du concours de 1895) et Boistel (n° 1 du concours de 1896).

Des médailles d'argent à MM. Léveillé (° 2 du concours de 1895) et Patry (° 2 du concours de 1896).

L'ÉCOLE COLONIALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1896, p. 2, col. 4-5)

Condensé des deux articles précédents (sans les citer).

[Paul Doumer à l'École coloniale]
(*L'Extrême-Orient*, 21 février 1897)

M. Paul Doumer*, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine a tenu, avant de rejoindre son poste, à visiter l'École coloniale où se trouve une section d'Indo-Chine, dont les élèves sont destinés à entrer dans les administrations de l'Indo-Chine.

Le gouverneur, qui était accompagné de M. Holtz, chef adjoint de son cabinet, a été reçu par M. Dislère, conseiller d'Etat, président du conseil d'administration, assisté de M. Aumonier [Aymonnier], directeur de l'école.

M. Doumer s'est longuement occupé des études des élèves de la section, leur a parlé des services qu'ils étaient appelés à rendre à la patrie et les a encouragés à travailler, à persévérer dans la carrière qu'ils avaient choisie.

Puis il s'est fait présenter les jeunes Annamites de la section indigène envoyés en France, par le protectorat, pour y étudier notre langue tout en étant d'utiles répétiteurs auprès des élèves français pour les idiomes de l'Indo-Chine. M. Doumer leur a également prodigué les conseils et les encouragements.

Cette visite a produit la meilleure impression.

AU JOUR LE JOUR
MM. Guillain et Doumer* à l'École coloniale
(*Le Temps*, 11 novembre 1898)

Ce matin a eu lieu, à huit heures et demie, la réouverture des cours de l'École coloniale.

M. Guillain, député, ministre des colonies, présidait, entouré de MM. Dislère, président de section au Conseil d'Etat, et Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Merwart, ancien élève de l'École coloniale et chef adjoint du cabinet du ministre, accompagnait ce dernier.

MM. de la Porte, ancien sous-secrétaire d'Etat, Trouillot, ancien ministre des colonies, Révoil, résident général adjoint en Tunisie, Binger, directeur de l'Afrique, Dubar, directeur du contrôle, Roume, directeur de l'Asie au ministère des colonies, Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, Lucien Hubert*, député des Ardennes, ancien élève de l'école et président de la Société des anciens élèves, assistaient à la cérémonie. Les professeurs et les élèves des diverses sections de l'école, au nombre d'environ deux cents, remplissaient les gradins du grand amphithéâtre.

M. Guillain a prononcé une courte allocution pleine de cordialité pour l'important établissement dont il inaugurait la reprise d'activité et pour tout son auditoire. Il s'est excusé d'être obligé de se retirer pour aller prendre part au conseil des ministres, avant d'avoir pu entendre M. Doumer, et, avant de partir, a remis une médaille d'or à M. Régismanset, sorti premier de l'école l'an dernier, et une médaille d'argent à M. de Galambert classé second.

Après le départ du ministre, le gouverneur général de l'Indo-Chine a pris la parole. Il avait offert, dit-il en substance, de faire, le jour de la reprise des travaux, une leçon sur

la politique qui conviendrait le mieux à la France en Extrême-Orient, et surtout dans l'Indo-Chine, mais une leçon aux seuls élèves de l'école. C'est pour se rendre aux instances de M. Dislère qu'il a consenti à parler devant tous les invités de la séance de rentrée. Il s'excuse donc de ne pas traiter devant eux le sujet qu'il avait choisi, et de les entretenir simplement du rôle de la colonisation en Extrême-Orient.

Il faut avoir la foi pour aller aussi bien coloniser ou administrer dans une de nos possessions. Il faut être convaincu que l'Européen, en se transplantant dans un milieu exotique, n'y va pas uniquement faire une opération commerciale. Il y apporte d'abord la sécurité, inconnue aussi bien en Afrique qu'en Asie, dans les contrées où les pouvoirs indigènes exercent indépendamment leur action.

À ce premier bienfait de la paix, l'Européen ajoute le puissant outillage qu'il a su créer en réduisant à le servir les forces, parfois méchantes, de la nature. C'est là qu'est sa vraie supériorité sur les autres races humaines. Et parmi les applications qu'il a faites de ses conquêtes la plus utile aux colonies est la transformation qu'il a fait subir aux moyens de communication.

C'est en créant dans notre lointain empire les voies qui ont transformé la métropole, que nous réussirons à supprimer, là aussi pour toujours, ces disettes et même ces famines, que l'impossibilité de reporter aisément un peu de superflu de l'un sur l'indigence de l'autre a empêché les pouvoirs publics de supprimer.

C'est, également, en nous servant de ce merveilleux outil que nous arriverons les premiers et ferons triompher nos droits dans ces provinces méridionales de la Chine, qui contiennent, entre autres richesses, la meilleure houille de l'Asie, et pour l'exploitation commerciale desquelles nous n'avons pas hésité à conquérir le Tonkin, au prix d'une dépense de 300 millions et de l'entretien continu d'un corps de 30.000 hommes.

Quand l'Européen a ainsi créé la paix et l'abondance, il ne lui reste plus beaucoup à faire pour mettre le couronnement à son œuvre colonisatrice, en gagnant les cœurs de la population qu'il entend appeler à coopérer avec lui à la grandeur de la patrie. En lui prouvant qu'il l'aime, il a choisi le meilleur moyen de s'en faire aimer.

C'est par ce conseil, suggéré aux futurs administrateurs coloniaux, que M. Doumer a terminé sa conférence.

M. Dislère a pris ensuite la parole pour rappeler les changements heureux apportés par de récents arrêtés de M. Trouillot dans l'organisation de l'École coloniale, et a levé la séance, après avoir remercié M. Doumer d'avoir bien voulu consacrer aux élèves de cette école son éloquence et sa maîtrise en colonisation.

(*Le Soleil*, 13 avril 1899)

Mardi 18 avril, à huit heures et demie du soir, aura lieu, dans le grand amphithéâtre de l'École coloniale, une conférence sur l'art indochinois par M. Albert Tricon*, magistrat colonial.

École coloniale
(*Le Temps*, 24 janvier 1902)

Sont nommés professeurs à l'École coloniale :

Du cours de « productions coloniales », M. Bois, assistant au Muséum d'histoire naturelle.

Du cours d'« hygiène coloniale et médecine pratique », le docteur Duvau.

Du cours d' « organisation générale des colonies », M. Méray, inspecteur des colonies.

Du cours de « législation, organisation et administration de Madagascar », M. André You*, chef du bureau au ministère des colonies.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*JORF*, 15 janvier 1907)

Chevalier
M. Jourda (Félix), économie-caissier de l'École coloniale ; 21 ans de services.

PALMES ACADÉMIQUES
(*La Dépêche coloniale*, 29 mars 1908)

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ont été nommés :

Officiers d'académie

Delamarre¹, administrateur des Services civils des colonies, chargé du cours de langue annamite et de caractères chinois à l'École coloniale.

Cours et conférences
(*Le Figaro*, 18 février 1910)

École coloniale : M. [Gaston] Girousse* : « les Câbles sous-marins relations télégraphiques entre la France et l'Indo-Chine » (2, avenue de l'Observatoire, 8 h. 1/2 du soir).

La section coloniale française à l'Exposition internationale de Roubaix
par J. du Teil
(*Le Journal des débats*, 27 juin 1911)

Pour compléter cet ensemble, il convient de citer encore l'École coloniale dont le conseil d'administration est présidé par M. Dislère, président de section au Conseil d'État, et qui a pour directeur M. Doubrère : ses méthodes d'enseignement y sont mises en lumière par les tableaux et programmes des cours des diverses sections.

ÉCOLE COLONIALE

¹ Émile Delamarre (1878-1956) : administratif des services civils de l'Indochine, futur [inspecteur général du Travail](#).

OUVERTURE DES COURS
(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1911)

Hier matin a eu lieu à l'École coloniale la séance annuelle de réouverture des cours.

Cette séance offrit cette année un caractère très spécial en raison des distinctions honorifiques qui furent récemment attribuées tant au président du conseil d'administration qu'à d'anciens élèves de l'école.

À 10 heures du matin, le conseil d'administration, le personnel de l'école, direction et corps enseignant, de nombreux anciens élèves parmi lesquels on remarquait MM. Van Vollenhoven, représentant le ministre des colonies, Angoulvant, Bruel, Nicolas, Saunière, Armand, Guesde, Lefilliâtre, Regismanset, Quellien, des représentants du département parmi lesquels MM. Duchène, You, Morgat, Marguin, Horion, etc., se trouvaient réunis avec les élèves dans le grand vestibule de l'École.

Avant de passer dans le grand amphithéâtre pour procéder à la réouverture officielle des cours, M. le président Dislère remit à MM. Guesde et Lefilliâtre la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

*
* *

Rappelant la carrière déjà si remplie de M. Lefilliâtre, le président dit qu'il avait accompli en Afrique une triple mission, d'administrateur, d'ingénieur, de soldat.

Comme administrateur, il avait à combattre, peu après sa sortie de l'école, en 1899, une épidémie de fièvre jaune à Grand-Bassam. En 1900, il expédiait en France de l'Indénié la première tonne de caoutchouc récoltée par ses soins. Au Sénégal, il développait pendant trois ans la prospérité du Sine-Saloum et y fondait une société coopérative agricole et coloniale ayant pour but de favoriser dans le cercle de Sine-Saloun la culture cotonnière. Il contribua ainsi à assurer la prospérité de ce pays qui devint un des plus riches de cette région.

Comme ingénieur, M. Lefilliâtre se distingua tout particulièrement en faisant établir 1.800 kilomètres de routes au Sénégal, au Dahomey 510 depuis le terminus du chemin de fer jusqu'au Niger. Sur cette route, il réussit dernièrement à parcourir de Savé à Carrimama en quinze heures en automobile cette étape qui demandait il y a peu de temps encore vingt-deux jours pour être accomplie.

Comme soldat, son rôle fut encore plus considérable. Établi dans la région de Koumassi, il défendit une première fois la position d'Assi Kasso : blessé, il ne dut la vie qu'au dévouement d'un de ses indigènes. Puis désigné pour faire partie de la mission Bonhoure et Nebout, il participa aux travaux de cette glorieuse épopée. S'étant rendu auprès de Samory à Dabakhala il fut gardé par celui-ci pendant vingt et un jours comme otage.

Rentré dans l'Indénié, il apprend qu'Assi Kasso est bloqué, que les vivres et les munitions y font défaut ; il réussit à traverser les lignes ennemis, se jeta dans Assi Kasso, dont il organisa la défense et où il soutint soixante-sept jours de siège. Lorsqu'on délivra la place, vingt-cinq seulement de ses compagnons d'armes survivaient.

La récompense que M. Lefilliâtre avait alors méritée lui est aujourd'hui donnée. Elle s'adresse à des services qui, comme le président le rappelait au début, sont à la fois ceux d'administrateur, d'ingénieur, de soldat, c'est-à-dire l'accomplissement du but pour lequel les élèves de l'École coloniale sont spécialement préparés par l'instruction, plus encore par l'éducation qu'ils y reçoivent.

*
* *

S'adressant ensuite à M. Guesde², le président rappelle qu'il y a encore un autre but parmi ceux assignés à l'École, c'est le développement de la connaissance des langues indigènes. M. Guesde représente à ce point de vue tout ce que l'on peut demander à l'École, car il est devenu l'un des maîtres dans la connaissance des langues khmers et il est déjà titulaire d'un cours de cambodgien. Il rappela les étapes de sa carrière.

Ses états de service sont particulièrement brillants. Breveté de l'école, ce fonctionnaire débuta comme chancelier stagiaire en 1896 ; en 1901, M. Bouloche, résident supérieur au Cambodge, l'appela à son cabinet pour créer le service des affaires indigènes et diriger le bureau des interprètes.

Il fut accrédité comme interprète auprès du roi du Cambodge et sa connaissance approfondie de la langue cambodgienne favorisa dans une large mesure les rapports que le représentant de la République entretint à cette époque avec le monarque protégé.

Ses qualités valurent à M. Guesde d'être chargé de la délicate mission de ramener de Singapore, où il s'était réfugié à la suite des événements que l'on sait, le prince Yukanthor.

Au cours de cette mission, M. Guesde courut de très réels dangers et ne dut qu'à son sang-froid de n'être pas victime de la vengeance des Malais préposés à la garde du prince.

En 1904, il fut choisi pour procéder à l'étude des populations aborigènes du Cambodge. Les résultats auxquels il aboutit après une longue campagne dans les régions les plus malsaines du pays lui valurent des félicitations officielles.

Malgré un état de santé des plus précaires, il accepta, au retour du congé qu'il prit à la suite de cette dernière mission, de se rendre au Laos pour y effectuer la délimitation des provinces de Stung Treng et de Khong, et déterminer l'habitat des populations cambodgiennes de Siem Pong.

Quoique très fatigué par cette tournée longue et pénible, il n'hésita pas, à peine rentré à Phnom-Penh, à monter à Pursat, pour y préparer en qualité de résident les travaux de la commission de délimitation de la frontière siamoise, dirigée par le colonel Bernard.

Mais si son énergie, son dévouement à la chose publique ne connaissaient pas de bornes, il n'en était pas de même de sa santé : il dut rentrer en France où il fut nommé professeur à l'École des langues orientales vivantes.

Enfin, le président a le plaisir d'annoncer que le conseil d'administration de l'École coloniale le propose pour la nouvelle chaire de cambodgien à l'agrément du ministre.

Le président donne l'accolade aux deux récipiendaires et leur remet les insignes.

*
* * *

Après cette touchante cérémonie et lorsque les deux nouveaux promus eurent reçu le tribut de félicitations que s'empressèrent de leur porter leurs anciens professeurs et leurs amis, le président procéda alors dans le grand amphithéâtre à la réouverture officielle des cours.

Il excusa d'abord le ministre, retenu aujourd'hui par une séance de conseil des ministres, mais qui se propose de venir visiter prochainement l'école et voir les élèves travailler dans leurs salles de cours.

Passant en revue les faits de l'année intéressant l'école, le président rappelle au point de vue administratif :

La réorganisation de la section indigène faite sur la proposition du gouverneur général de l'Indochine. Les élèves de cette section, dans l'esprit des promoteurs de cette

² Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur reconvertis dans les affaires.

réorganisation, doivent devenir plus tard, dans notre colonie, des auxiliaires des administrateurs. C'est dans ce but que l'enseignement doit ici leur être donné. Leur présence ne peut d'ailleurs qu'être favorable à nos élèves des sections administratives, tant par les échanges de vues que pour aider ceux-ci à se perfectionner dans l'étude des langues indochinoises.

Sous la direction de M. Prêtre, dont on connaît le zèle et le dévouement, il n'y a que de bons résultats à espérer en ce qui concerne la section indigène.

Le président rappelle également la suppression de la chaire d'arabe ; malgré tous les regrets qu'on a pu en éprouver, le cours d'arabe, déjà très absorbant pour nos élèves, a dû être supprimé en raison du peu d'utilité qui résultait de cet enseignement.

En compensation, sur la proposition du gouverneur général de l'Indochine, un cours de cambodgien va être inauguré en 2^e année.

Le président se félicite de la nouvelle organisation de l'école qui astreint tous les élèves à avoir accompli leur service militaire sinon avant leur admission du moins avant leur entrée à l'école.

* * *

Le personnel enseignant de l'école a subi peu de modifications.

M. le capitaine Remser, auquel le président souhaite la bienvenue remplacera pour l'instruction militaire le lieutenant-colonel Andlauer qui avait apporté à son enseignement un dévouement auquel il convient de rendre hommage.

L'École coloniale conservera de lui le meilleur souvenir. Au cours de cette année M. Bois sera suppléé par M. Capus, M. Bernard par M. Lemoine, M. Meray, qui part en mission pour les Antilles, par M. Norès, dont nous avons déjà apprécié la haute compétence.

Le président, passant en revue la situation des anciens élèves, rend hommage à ceux d'entre eux qui sont morts au service de la patrie. Ils sont cette année au nombre de trois : MM. Lefebvre, mort à Bangui ; Pouey, mort également à Bangui ; Moreau (Stéphane), mort à Saïgon.

Leurs noms seront inscrits au tableau d'honneur et le président adresse à leurs familles, au nom de tous, l'expression d'un souvenir ému.

Mais nous avons par contre à enregistrer de nombreux succès.

M. Malan, après une carrière des plus brillantes, vient d'être nommé secrétaire général de l'Indochine.

M. Van Vollenhoven, nommé gouverneur, qui est à la fois ancien élève et professeur à l'école, est chargé des fonctions les plus délicates et les plus considérables auprès du ministre.

M. Repiquet a été nommé secrétaire général des colonies et résident de France aux Nouvelles-Hébrides.

Nous avons eu quatre administrateurs de 1^{re} classe nommés cette année en Indochine : MM. Bosc, Le Gallen, Rivet et Maspero, et un administrateur en chef en Afrique, M. Bruel, que le président a un plaisir particulier à voir parmi les assistants, ce qui lui permet de lui adresser de sincères félicitations de vive voix.

Le président signale comme particulièrement intéressante la tendance qui se dessine parmi ceux de nos élèves qui sont en service à l'administration centrale à se rendre aux colonies. C'est ainsi que nous avons à noter les départs de M. de Lavigne de Sainte-Suzanne pour Madagascar, de M. Cottret pour l'Afrique Occidentale française, de M. Simon pour l'Afrique Equatoriale française, de MM. Detieux et Ythier pour l'Indochine.

D'autre part, M. Hubert a publié des travaux scientifiques des plus intéressants sur la boucle du Niger, travaux qui ont été l'objet d'une communication à l'Académie des

sciences, et M. de Coutouly a également publié des articles des plus prisés sur des recherches ethnographiques.

D'autres de nos élèves, comme MM. Sigmann et Tixier, ont reçu un avancement mérité dans le corps de l'inspection des colonies, et M. Saintol a été nommé conseiller de Cour d'appel.

Enfin, des distinctions honorifiques ont été données à plusieurs de nos anciens élèves.

M. Angoulvant, ici présent, et dont tous connaissent la glorieuse œuvre de pacification de la Côte-d'Ivoire³, a été nommé officier de la Légion d'honneur ; c'était la première rosette obtenue par l'école ; puis M. Adam l'a obtenue à son tour, MM. Guesde et Lefilliâtre, dont on a rappelé précédemment les services, et Laffranque ont été nommés chevaliers. À tous, le président adresse ses plus cordiales félicitations.

Le président ajoute qu'il a l'habitude d'adresser quelques conseils aux jeunes gens qui viennent d'entrer à l'école.

Il ne leur dira rien cette année, estimant qu'en général, les faits parlent mieux que les discours et que ce qu'ils viennent de voir et d'entendre suffira.

Ils sauront tirer la moralité des faits en s'appliquant de leur mieux à imiter les exemples que leur donnent leurs anciens.

Ils récompenseront ainsi doublement les efforts de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'école.

Cet exposé est couvert par de nombreux et chaleureux applaudissements.

*
* * *

Des médailles sont remises aux majors de promotion MM. Demougin et Nathan.

M. Hubert, député, membre du conseil d'administration de l'école et président de la Société des anciens élèves, prenant à son tour la parole s'adresse à M. Dislère en ces termes :

Allocation de M. Lucien Hubert

Monsieur le président,

Je ne m'attendais pas à l'honneur qui est en même temps pour moi un grand plaisir d'avoir à vous complimenter aujourd'hui au nom de tous.

Vous avez dit qu'il faut prêcher d'exemple et vous avez vous-même donné cet exemple à tel point que le gouvernement vient de vous conférer le gradée de grand-croix de la Légion d'honneur.

Je tiens à vous dire, bien imparfaitement d'ailleurs, la très grande joie que nous en éprouvons tous et que j'en ressens tout particulièrement.

Mais il est une ombre à ce tableau, car nous avons appris en même temps que vous vous retiriez du Conseil d'État.

Si nous devons exprimer des regrets à cet égard, ils seront diminués toutefois par l'espoir que vous n'en consacrerez que plus d'activité à l'École coloniale et que celle-ci pourra bénéficier de ce qui sera perdu pour le Conseil d'État.

Nous avons été glorieux des succès remportés par nos camarades, les élèves de l'école, mais nous ne le sommes pas moins de la haute distinction qui vient de vous être conférée et que l'école revendique aussi comme sienne, car si vous n'en avez pas été l'élève — elle n'existe pas alors — vous en avez été le père.

³ Gabriel Angoulvant (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire de 1908 à 1916.

Des applaudissements prolongés saluent cette allocation de M. Hubert.

ÉCOLE COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1912)

La commission chargée d'examiner les demandes d'admission au concours d'entrée à l'École coloniale (sections administratives) pour l'année 1912, est composée ainsi qu'il suit :

MM. Sainsère, conseiller d'État, président ; Vasselle, conseiller d'État, directeur au ministère des colonies ; Fillon, inspecteur de 1^{re} classe des colonies ; Martineau, gouverneur des colonies, directeur de l'Office colonial* ; Fourès, résident supérieur de l'Indochine en retraite, membres ; Quellien, rédacteur au ministère des colonies, remplira les fonctions de secrétaire.

À L'OFFICIEL
À l'École coloniale
Conseil de perfectionnement
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1913)

Par arrêté ministériel en date du 11 juin 1913, ont été nommés, pour trois années, à partir du 1^{er} novembre 1913, membres du conseil de perfectionnement de l'École coloniale :

MM.

Saint-Germain*, sénateur.

Doumer, sénateur, ancien gouverneur général de l'Indochine.

Étienne, député.

Siegfried, député.

Chailley, député, directeur général de l'Union coloniale française.

Bruman, conseiller d'État.

Tisserand, conseiller maître honoraire à la cour des comptes, président du conseil de perfectionnement des jardins d'essai coloniaux.

Maurice Dubard⁴, inspecteur général des colonies du cadre de réserve.

S[tanislas] Simon, directeur de la Banque de l'Indochine.

Herbart, président de la chambre de commerce de Dunkerque.

J.-L. Deloncle, conseiller d'État, représentant du conseil d'État.

Bayet, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, représentant du ministère de l'instruction publique.

Paul Bouloche*, directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice, représentant du ministère de la justice.

Philippe Berthelot, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires d'Asie-Océanie au ministère des affaires étrangères, représentant du ministère des affaires étrangères.

Bèze, chef du service des affaires algériennes au ministère de l'intérieur, représentant du ministère de l'intérieur.

⁴ Maurice Dubard (1845-1929) : figure de proue du corps de l'inspection des colonies, reconvertis à sa retraite dans les affaires. Voir [encadré](#).

H. Gabelle, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, représentant du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Lallier du Coudray, intendant général des troupes coloniales, directeur du service de l'intendance du corps d'armée des troupes coloniales, représentant du ministère de la guerre.

David-Mennet, président de la chambre de commerce de Paris, élu par la Chambre de commerce de Paris.

Garçon*, professeur à la faculté de droit, de Paris, représentant de la faculté de droit.

Vidal de la Blache, professeur à la faculté des lettres de Paris, représentant de la faculté des lettres.

Perrier, directeur du Muséum d'histoire naturelle, représentant du Muséum.

Paul Boyer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, représentant de l'École des langues orientales vivantes.

L'École coloniale

(*La Démocratie* (dir. : Marc Sangnier), 5 mai 1914, p. 1. Éditorial)

*Nous avons pensé être agréable aux lecteurs de *La Démocratie* en extrayant pour eux cette Chronique d'une étude, aussi intéressante qu'approfondie, publiée tout dernièrement par M. Delafosse, dans le Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française.*

HISTORIQUE

Dire que bien des Français ignorent tout des colonies françaises est une banalité ; quoique cette ignorance devienne de moins en moins commune, elle est encore fort répandue et témoigne d'une fâcheuse position d'esprit. On comprendrait à la rigueur que les habitants de la métropole, lorsqu'ils ne sont pas directement intéressés à ce qui se fait dans les colonies, fussent peu au courant des grandes choses qu'accomplissent, en des pays lointains leurs compatriotes. Mais on s'explique plus malaisément l'espèce de détachement professé par un grand nombre de Français pour l'œuvre coloniale accomplie en France et particulièrement à Paris.

Et pourtant, combien de Français savent qu'il existe à Paris une École coloniale ? Combien de Parisiens connaissent en quel endroit de la capitale elle se trouve ? Combien sont au courant de son but, de son organisation, de l'enseignement qui y est donné, des carrières auxquelles elle prépare ?

Je rencontre tous les jours des gens qui me demandent ce que c'est que l'École coloniale et qui me regardent avec méfiance lorsque je leur réponds que c'est une grande école, comparable, pour le niveau de son enseignement et la préparation qu'on y reçoit, à l'École centrale ou à l'École polytechnique. La plupart de ceux auxquels je fais cette réponse sont persuadés que je veux me moquer d'eux.

Ceux qui se croient le mieux informés pensent que l'École coloniale est une sorte de Lycée de second ordre où l'on s'efforce de donner une vague instruction à quelques indigènes venus de colonies diverses. Ces gens n'ont pas tout à fait tort, puis qu'il existe effectivement à l'École coloniale une section indigène ; mais cette section est assurément la moins importante et ne constitue, à l'heure actuelle, que l'un des à-côtés de la grande école de l'avenue de l'Observatoire.

C'est en 1885 que fut fondée à Paris une institution dite École cambodgienne qui, à la suite de différents avatars, devait donner naissance, quatre ans plus tard, à l'École coloniale proprement dite. En celle année 1885, le gouvernement de la Cochinchine se trouvait exercé, à titre intérimaire, par le général Bégin ; ce dernier résolut d'envoyer en

France quelques jeunes indigènes, afin qu'ils pussent y apprendre notre langue, s'initier à notre civilisation et à nos institutions et, de retour dans leur pays, servir la cause de l'influence française.

Son choix s'arrêta, sur treize jeunes Cambodgiens et il les confia à un sous-chef du service télégraphique du Cambodge qui s'était distingué par sa connaissance approfondie des hommes et des choses de l'Extrême-Orient : M. Auguste Pavie.

À leur arrivée à Paris, les jeunes gens confiés à M. Pavie furent logés dans un hôtel de la rue Jacob, qui devint ainsi le siège provisoire de ce qu'on appela la *mission cambodgienne*. En 1886, on les installa dans une maison sise rue Ampère, qui prit le nom d'*École cambodgienne*. Le 11 janvier 1888, un arrêté transformait le nom de la jeune école et en faisait l'*École coloniale*, les pouvoirs publics ayant l'intention de la peupler aussi d'indigènes originaires de toutes les colonies françaises.

L'*École coloniale* d'alors, simple transformation de l'*École cambodgienne*, n'était encore destinée qu'à parfaire l'éducation de quelques indigènes, mais les choses n'allaiant pas tarder à changer d'aspect sous l'impulsion donnée par M. Paul Dislère, auquel avait été confiée la présidence du conseil d'administration. C'est en effet à M. Dislère que reviennent l'honneur et le mérite d'avoir fait aboutir cette idée qu'une grande nation coloniale comme la France devait posséder une administration coloniale ayant des traditions et une préparation spéciales et que, pour instituer ces traditions, pour réaliser cette préparation, une *École coloniale* vraiment digne de ce nom était nécessaire.

Pour la première fois, le 1^{er} janvier 1890, l'*École* ouvrit ses portes à des élèves français. L'accès de l'*École coloniale* était ouvert à tout Français âgé de 18 à 25 ans, reconnu physiquement apte au service colonial et justifiant du diplôme de bachelier. La durée des études était fixée à trois ans, mais ramenée à deux ans pour les licenciés en droit. Le programme comportait l'étude des langues indigènes, la science de la colonisation, le droit civil, commercial et politique, et des exercices physiques.

Les carrières auxquelles pouvaient prétendre les élèves brevetés étaient l'administration centrale des colonies, la magistrature coloniale, le commissariat colonial, les services civils de l'Indo-Chine, les fonctions d'administrateur colonial, l'administration des directions de l'intérieur (secrétariats généraux actuels) et l'administration pénitentiaire. Ces différentes voies de sortie sont demeurées les mêmes depuis, sauf en ce qui concerne le commissariat colonial, qui a cessé de recevoir sa préparation à l'*École coloniale*. De plus, une section commerciale, créée en 1893, a été supprimée en 1913.

De nombreux décrets et arrêtés sont venus modifier bien des détails dans l'organisation de l'*École*, les conditions d'admission, le programme de l'enseignement; mais il serait oiseux de donner ces modifications successives.

LA VIE INTÉRIEURE DE L'*ÉCOLE*

Certains ont critiqué l'enseignement donné aux élèves de l'*École coloniale*, le trouvant trop vaste ; et les programmes, les estimant trop chargés.

Ici, comme partout, la critique est aisée à formuler ; mais il serait difficile de réaliser pratiquement des améliorations véritables.

D'une part, si l'on réfléchit à la masse de connaissances spéciales et à la forte culture générale qu'on exige aujourd'hui des fonctionnaires coloniaux, il n'est pas possible de qualifier d'inutiles une seule des matières enseignées à l'*École coloniale* ; on serait même plutôt tenté d'ajouter encore au programme, si la chose était matériellement faisable.

D'autre part, la formation subie par les élèves de l'*École coloniale* vaut, non pas tant par la perfection du programme que par la méthode d'enseignement. Les maîtres ne se contentent pas d'exposer leur sujet, ils en imprègnent leurs élèves par l'effet d'une communion intime et de tous les instants. Le nombre relativement restreint des élèves

rend possible à l'École coloniale ce qui ne peut exister dans les facultés où le professeur contemple des centaines de visages inconnus.

Chacun des élèves de l'École coloniale représente, aux yeux et à l'esprit de chacun de ses maîtres, une personnalité distincte à laquelle le professeur s'intéresse d'une façon spéciale ; ce dernier connaît nominalement ses élèves, il les suit en dehors des cours comme il les suivra plus tard à travers les étapes de leur carrière. Et c'est ainsi qu'aux bienfaits de la formation collective s'ajoutent ceux de la formation individuelle

Lorsqu'on franchit la porte de l'École coloniale, on est saisi par une impression de gaieté saine, de chaleur lumineuse, de clarté réconfortante, de travail mariant l'utile à l'agréable, et, par-dessus tout, par une impression de vie.

L'aspect externe du bâtiment séduit le visiteur. Le style harmonieusement oriental de l'architecture lui révèle qu'il n'est pas en face d'un édifice quelconque. Lorsque, sortant du jardin du Luxembourg, on arrive au coin de la rue Auguste-Comte et de l'avenue de l'Observatoire, on n'aperçoit pas encore les mots *École coloniale* gravés au-dessus de la porte d'entrée, mais déjà l'on sent parfaitement que l'on n'a pas devant soi un quelconque Lycée. Les fenêtres mauresques, les élégantes toitures évoquent une vision où viennent s'unir ingénieusement des souvenirs de la civilisation musulmane et des aspects d'Extrême-Orient, et l'on comprend tout de suite que, derrière ces murailles engageantes, on s'occupe spécialement des deux grands empires coloniaux de la France : l'africain et l'asiatique.

Pour se faire une idée exacte de ce qu'est l'École coloniale, il ne suffit pas de l'avoir visitée, ni d'être au courant de son organisation et de ses programmes. Il faut avoir vu, dans le grand hall, le vénérable créateur de l'École, président du conseil d'administration depuis 1888, toujours alerte et ardent, prêcher aux jeunes générations le dévouement à leur tâche ou épingle la croix des braves sur la poitrine de quelques anciens. En de semblables occasions, j'ai vu se mouiller de larmes bien des yeux qui, pourtant, avaient regardé la mort de près et sans se troubler.

Parfois il m'arrive, en attendant l'heure du cours, de faire les cent pas dans le vaste hall de l'École, allant des bustes de [Faidherbe](#) et de Paul Bert — ces glorieux aînés — à la balustrade de pierre près de laquelle sont inscrits les noms des anciens, morts pour la plus grande France.

Autour de moi, affairés et joyeux, fumant une cigarette entre deux cours tout en devisant de leurs études ou de leurs plaisirs, les élèves vont et viennent, l'École me fait l'effet d'une ruche et, à travers son bourdonnement indistinct, il me semble entendre les paroles de la *Marseillaise* :

*Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus*

fredonnées en sourdine comme un chant d'espérance et de victoire par ces étudiants qui sont appelés à être demain des héros.

Le Maroc à l'École coloniale
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1914, p. 1, col. 3-4)

Parallèlement à l'essor de nos colonies et protectorats, notre École coloniale augmente le nombre de ses cours et élargit son champ d'action. Rien n'est plus naturel. Un récent décret, en date du 7 juin 1914, complété par un arrêté ministériel du 9 juillet, a créé et organisé dans cette école, une section spéciale de préparation au concours pour les carrières administratives de l'Afrique du Nord. Cette création s'imposait, surtout depuis le jour où, le 30 mars 1912, le traité négocié entre M. Regnault, notre

ministre à Tanger, et le sultan Moulay Hafid transformait en protectorat français le vaste empire chérifien.

Réjouissons-nous de voir notre École coloniale, qui est comme le microcosme de notre expansion d'outre-mer, enrichir ainsi et féconder son enseignement.

Qui reconnaîtrait en elle, le modeste établissement qui, de 1885 à 1889, se contentait de recevoir les élèves indigènes envoyés par nos colonies ? À partir de 1889, elle devenait le centre de préparation des futurs administrateurs coloniaux, et, en 1902, elle recevait sa grande charte, qui y organisait l'enseignement tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui.

Cet enseignement est distribué entre cinq sections : section indigène, division préparatoire, section commerciale, section de la magistrature coloniale et section administrative. Cette dernière section comporte la préparation à l'administration pénitentiaire, aux carrières indochinoises et aux carrières africaines.

Les trois sections du commerce, de la magistrature et de l'administration comprennent des cours généraux de colonisation française et étrangère, d'organisation et de comptabilité administratives, de droit administratif colonial, etc. En outre, chacune d'elles fait l'objet de cours spéciaux. C'est ainsi que les candidats aux carrières africaines suivent des cours de géographie de l'Afrique, de législation et d'administration de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Afrique occidentale et équatoriale, de droit musulman.

Mais, si ample et si bien ordonné que soit le programme des cours, il est certain que, depuis l'établissement du protectorat de la France sur le Maroc, une lacune devait être comblée. Ce n'est que par ricochet et de façon trop sommaire que les futurs administrateurs de l'Afrique du Nord auraient été initiés aux hommes et aux choses du Maroc. Puisque le Maroc fait désormais partie intégrante du territoire français, il fallait que l'histoire et l'organisation marocaine fissent partie intégrante de l'enseignement donné à l'École coloniale.

Dès le début de la prochaine année scolaire, deux nouveaux cours, dont le programme a été sagement élaboré par le commissaire résident général du Maroc, seront professés dans cette École.

Un de ces cours aura trait à l'histoire politique et sociale du Maroc, organisation familiale et religieuse des populations marocaines, anarchie politique séculaire dont il conviendra de dégager les grandes lignes, invasions arabes, relations du Maroc avec ses voisins méditerranéens, conventions diplomatiques concernant l'empire chérifien, intérêts et convoitises des grandes puissances se croisant à la surface de ce pays en un réseau presque inextricable, conférence d'Algésiras, établissement du protectorat français, œuvre de la France au Maroc : grâce à cette revue rapide mais substantielle du passé marocain, nos futurs administrateurs comprendront mieux le présent. La connaissance de l'histoire d'hier éclairera leur action de demain.

Leur initiation aux choses du Maroc sera poussée plus loin encore, grâce à un deuxième cours, relatif celui-là à l'organisation administrative, judiciaire et financière du Maroc. Quelles attributions restent dévolues au sultan, à son grand vizir, à ses ministres ?

Quel rôle est imparti au résident général et au haut commissaire du gouvernement à Oujda ? Quel est le mécanisme des administrations régionales et locales ? Capitulations, protection, justice française et indigène ; — revenus concédés, emprunts, impôts, douanes, monopoles ; — régime foncier, biens makhzen et biens habous ; travaux publics, adjudications ; corps d'occupation et troupes auxiliaires : ce sont là autant de connaissances indispensables qui constitueront comme le *vade mecum* du bon administrateur marocain.

Instruits objectivement par leurs maîtres dans le détail de ces questions délicates qui soulèvent des problèmes parfois aigus d'ordre colonial, national et international, nos élèves de l'École coloniale se trouveront lestés d'un précieux bagage, et leur essaim ira grossir le nombre de ces administrateurs compétents, sérieux, avisés, qui donnent de

plus en plus à nos colonies et protectorats l'armature sans laquelle on ne ferait par ailleurs qu'œuvre vaine.

Henri LABROUE,
député de la Gironde.

[Volonté et esprit de suite](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1915, p. 1. Éditorial)

Beaucoup de gens se sont étonnés en constatant avec quelle rapidité l'Allemagne avait su étendre son commerce extérieur et prendre une place prépondérante sur le marché mondial.

.....
Ce type d'homme hardi, à l'initiative intelligente, la France le possède à des milliers d'exemplaires. Seulement, ceux sur lesquels reposent présentement les destinées de la patrie n'ont jamais su l'employer. Notre École coloniale fournit surtout des bureaucrates qui ne songent qu'à accomplir leur carrière dans les meilleures conditions possibles, et qui se préoccupent d'affirmer leur supériorité en se couvrant de dorures, de broderies, à faire pâlir d'envie le roi Makoko lui-même, ou son successeur, car peut-être Makoko est-il mort.
.....

À L'ÉCOLE COLONIALE
(*La Dépêche coloniale*, 28 février 1919)

Les conférences dont la liste suit et que le général Famin⁵ ouvrira par une vue d'ensemble sur l'effort colonial pendant la guerre, donnent une idée exacte et complète de ce qu'a pu faire notre domaine d'outre-mer pour la cause française dans le monde. Tout le monde en conclura, non seulement ce qui aurait pu être fait si nous avions possédé des organes de transmission et de navigation nécessaires, mais surtout ce qu'il convient de faire, au regard de nos immenses possessions, pour qu'elles puissent, dans l'avenir, rendre à la métropole victorieuse, mais toute embarrassée des détails de la victoire, les services qu'elle est en droit d'attendre, d'un empire aussi riche et aussi libéralement administré.

Conférences sur « l'Effort Colonial
de la France pendant la guerre »

Dimanche 2 mars 1919, à quatre heures, présidence de M. Henry Simon, ministre des colonies : L'Indochine (tirailleurs et travailleurs), par M. le général Famin, ancien directeur des troupes coloniales au ministère de la guerre.

Dimanche 9 mars, à quatre heures : La Tunisie. par M. Gabriel Puaux, secrétaire d'ambassade.

Dimanche 16 mars, à quatre heures, Madagascar, par M. Garbit, gouverneur général de Madagascar.

Dimanche 23 mars, à quatre heures : L'Indochine (l'apport économique), par M. Brenier, ancien directeur du service économique de l'Indochine.

⁵ Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien reconvertis dans les affaires en 1907, il reprend en 1914 son poste de directeur des troupes coloniales au ministère de la guerre. Voir [encadré](#).

Dimanche 30 mars, à quatre heures : Les vieilles colonies, par M. Gratien Candace, député de la Guadeloupe.

Des conférences se continueront pendant le mois d'avril 1919.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Pourquoi, à des services identiques,
applique-t-on des traitements différents
(*La Dépêche coloniale*, 6 février 1921)

J'ai cité, dimanche dernier, quelques exemples de cas dans lesquels nos services rendus au pays par des fonctionnaires coloniaux sont considérés comme inexistant lorsqu'il s'agit d'établir les droits à pension de ceux qui les ont rendus. J'en aurais pu citer bien d'autres qui montreraient de même que des services identiques reçoivent, au point de vue de la retraite, des traitements complètement différents.

Examinons aujourd'hui l'exorbitante distinction faite, dans cet ordre d'idées, entre les administrateurs des colonies sortis de l'École coloniale et leurs camarades provenant des affaires indigènes ou services civils. C'est une question qui a été soulevée à maintes reprises par l'Association professionnelle des administrateurs et qui vient d'être récemment signalée, une fois de plus, à son attention.

*
* * *

Je tiens à proclamer tout d'abord que j'entends me garder de toute partialité à l'égard de l'une quelconque de ces deux catégories du personnel administratif colonial. Je n'estime pas que les avantages concédés aux anciens élèves de l'École coloniale soient excessifs le moins du monde ; je trouve seulement injuste que les mêmes avantages, ou des avantages analogues, ne soient pas octroyés à leurs collègues ayant une autre origine. Je voudrais qu'il n'y eût pas deux poids et deux mesures pour des fonctionnaires appartenant au même corps et remplissant la même tâche avec le même mérite, mais il me paraîtrait monstrueux d'égaliser ces poids et ces mesures en appliquant à tous le traitement le plus défavorable.

Ceci bien établi, afin que nul ne se méprenne sur mes sentiments et mes intentions, considérons le sort de deux administrateurs, dont l'un est sorti de l'École coloniale, tandis que l'autre est un ancien adjoint des affaires indigènes ou des services civils. Tous les deux servent à la même colonie depuis vingt-cinq ans et depuis vingt-cinq ans aussi, y ont rempli, durant les mêmes périodes, les mêmes fonctions dans les mêmes cercles. Le premier a droit à une pension basée sur vingt-cinq années de services effectifs, le second à une pension basée seulement sur vingt ans de services effectifs.

Pourquoi ? Parce que le second, sur ses vingt-cinq années de services, en compte cinq passées dans le cadre des affaires indigènes ou des services civils et que, lorsqu'on fait le calcul de ses annuités, on défalque celles correspondant aux cinq ans qu'il a passés dans ce dernier cadre.

Il peut se faire même que la disproportion soit plus accentuée encore. Car il est question de faire entrer, dans le décompte des annuités donnant droit à pension, les années d'étude passées à l'École coloniale, à l'exemple de ce qui se fait, chez les officiers, pour les années passées à Saint-Cyr ou à l'École polytechnique. Je saluerai avec une joie véritable la réalisation de cette réforme, qui me semble des plus légitimes, mais je constate que, lorsqu'elle sera réalisée, le premier des deux administrateurs que j'ai

mis en regard l'un de l'autre aura, non plus cinq, mais sept ans d'avance sur le second, tout en ayant servi effectivement le même nombre d'années.

Or, ce cas n'est pas une exception dans nos colonies : il y constitue la règle, puisque la grande majorité des administrateurs provient des cadres locaux, tandis que la minorité seulement sort de l'École coloniale. Il est vrai que les administrateurs provenant de l'armée bénéficient du même avantage que les anciens élèves de l'École coloniale et même, jusqu'à présent, d'un avantage plus considérable, puisqu'on leur compte leurs années d'école. En sorte que les anciens adjoints des affaires indigènes ou services civils sont les seuls à être sacrifiés, ce qui ne fait que les rendre plus dignes d'intérêt.

*
* * *

Que faisaient-ils, cependant, avant d'être admis dans le corps des administrateurs ? Exactement le même métier qu'ils font depuis qu'ils ont changé d'étiquette.

Voici deux subdivisions d'un même cercle. L'une est placée sous la direction d'un agent des services civils, l'autre sous celle d'un administrateur adjoint. Ces deux fonctionnaires ont chacun pour attributions d'assister le même commandant de cercle, de la même manière et dans les mêmes conditions ; ils remplissent tous les deux des besognes absolument identiques et assurent le fonctionnement des mêmes rouages, dans la même région, avec les mêmes moyens, supportant les mêmes fatigues sous le même climat, courant les mêmes dangers, exerçant la même autorité, ayant la même responsabilité et rendant, en résumé, des services de même ordre pour le compte du même bénéficiaire qui est la colonie dans laquelle ils servent, et, par-dessus cette entité purement administrative, la nation française elle-même, représentée par l'État français.

Cependant, lorsqu'il s'agira de retenir leurs services en vue de la liquidation de leur pension de retraite, l'État, unique bénéficiaire de ces services, admettra ceux qu'a rendus l'administrateur adjoint, tandis qu'il rejettéra ceux de l'agent des services civils. Il prétend ignorer ce dernier sous prétexte que ce n'est pas lui qui l'a nommé.

*
* * *

Outre que cette prétention, basée sur des mots, ne saurait tenir en face des faits, elle est absolument injustifiée, même si l'on s'en tient à la lettre des textes existants. Car trois décrets successifs, revêtus de la signature du chef de l'État, ont institué les cadres des affaires indigènes et services civils et ont stipulé que ces cadres, quoique locaux, auraient un statut nécessitant, pour devenir valable, l'approbation du ministre des colonies (décrets des 6 avril 1900, 15 novembre 1912 et 10 juillet 1920, organisant ou réorganisant le corps des administrateurs coloniaux).

Ces décrets spécifient expressément que les agents des affaires indigènes ou services civils sont appelés à assister les administrateurs, donc à exercer des fonctions d'État ; ils fixent la hiérarchie et les brades de ces agents, décident dans quelles conditions ceux-ci pourront devenir administrateurs et prescrivent que leurs traitements et les conditions de leur recrutement et de leur avancement seront réglés par des arrêtés locaux *seulement exécutoires après approbation du ministre*.

Comment l'État, qui a créé ces agents, pour son service, pourrait-il les ignorer ?

La question des versements pour la retraite est facile à résoudre. Il suffit de faire passer, des caisses locales au Trésor public, les retenues effectuées ou d'exiger, des intéressés qui n'auraient subi aucune retenue sur leur traitement, un versement rétroactif. Ce n'est là qu'une simple opération de comptabilité.

M. Paul Lafont a déposé une proposition de loi tendant à modifier le régime des retraites de manière à faire disparaître l'injustice dont souffrent actuellement les

administrateurs provenant des cadres locaux. Il est nécessaire que cette proposition soit adoptée et votée sans tarder, avec une addition permettant aux anciens adjoints auxquels on a remboursé leurs retenues ou qui n'en ont pas effectué, de bénéficier, comme les autres, de ses dispositions.

M. Delafosse.

1919 (mai) : conférence de Julien Le Cesne,
président de la CFAO
et du Comité d'assistance aux troupes noires,
administrateur de l'École coloniale,
NOS COLONIES ET LA GUERRE

ÉCOLE COLONIALE (*Les Annales coloniales*, 5 août 1921)

Par arrêté du ministre des colonies en date du 1^{er} août 1921, M. Outrey (*Maxime-Marie-Édouard-Georges*), directeur à l'administration centrale du ministère des colonies, en service détaché, directeur de l'École coloniale, a été maintenu dans la position de service détaché prévue à l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913, sur les pensions, pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1^{er} août 1921, pour continuer à exercer, en cette qualité, les fonctions de directeur de l'École coloniale.

Une conférence sur l'Indochine (*Les Annales coloniales*, 2 mars 1922)

Tous les ans, à cette époque de l'année, des conférences publiques sur nos colonies sont faites à l'École coloniale par des conférenciers dont la compétence mérite toute attention.

Cette année, ces conférences consistent plus particulièrement à représenter des films cinématographiques commentés par le conférencier.

C'est ainsi que M. Maspero⁶, résident supérieur en Indochine, a fait passer hier mercredi devant les yeux du public attentif qui remplissait la salle une série de films représentant des événements d'Indochine et principalement de l'Annam. Avant de faire commencer les projections, il a donné un résumé de l'histoire de l'Annam depuis le IX^e siècle jusqu'à nos jours. Il a appris à ceux qui l'ignoraient, et c'était certainement le plus grand nombre, que la ville de Hué n'est que depuis 1802, soit un peu plus d'un siècle, la capitale de l'Annam millénaire.

Avec une méthode et une clarté qui ont fait l'admiration de ses auditeurs, M. Maspero a exposé en quelques mots la formation de l'Annam actuel avec les dynasties qui y ont régné jusqu'à S. M. Khai-Ding qui en est le roi actuel.

Cette allocution que le public a trouvée trop courte en raison de l'intérêt que le conférencier a su lui donner, a été suivie par des projections sur lesquelles M. Maspero donnait des explications au fur et à mesure qu'elles apparaissaient sur l'écran.

⁶ Georges Maspero (1872-1942) : résident supérieur en Indochine, puis (octobre 1922) président de la Banque industrielle de Chine et de la Banque franco-chinoise.

ÉCOLE COLONIALE
(*La Dépêche coloniale*, 28 juillet 1922)

M. Gabelle, directeur du Conservatoire national des arts et métiers, est nommé, pour trois années, membre du conseil de perfectionnement de l'École remplacement de M. Coville, directeur de l'enseignement supérieur.

M. de Tarde, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé aux mêmes fonctions, en remplacement de M. Crozier, ministre plénipotentiaire.

À L'ÉCOLE COLONIALE
M. Daladier inaugure les cours
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1924)

M. Daladier, ministre des Colonies, accompagné de M. Trochon, maître des requêtes au conseil d'État, Directeur de son Cabinet, s'est rendu ce matin à l'École Coloniale. Reçu par M. Dislère, président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration de l'École coloniale., M. Outrey, directeur, et le haut personnel enseignant de l'École, le ministre a présidé à l'ouverture des cours de la nouvelle année scolaire.

S'il est un devoir que le ministre des Colonies ait une joie véritable à accomplir – c'est bien celui d'inaugurer les cours de l'École coloniale où tant de maîtres éminents préparent une jeune élite française à la plus haute et à la plus importante des fonctions : administrer de vastes territoires répartis sur toute la surface du globe et peuplés de cinquante millions d'hommes les plus divers par la race, la langue, les coutumes et les désirs. Suivant l'heureuse tradition établie par mes prédécesseurs, j'ai le plaisir d'exprimer à mon tour les félicitations et les remerciements du Gouvernement de la République au respecté président et à tous les membres du conseil d'administration, au Conseil de perfectionnement, à l'administration de l'école, à ses professeurs, et de rendre hommage aux remarquables résultats qu'ils ont déjà obtenus.

Mais ils voudront bien me permettre de m'adresser tout particulièrement à leurs élèves, afin de leur dire, avec cette liberté et cette franchise qui sont de règle dans cette maison, quelles idées doivent, selon nous, animer l'œuvre coloniale de la France à l'heure où, dans les contrées les plus lointaines, au cœur des races qui, jusqu'alors, semblaient vouées à l'immobilité, se traduisent enfin en besoins nouveaux, en volontés imprévues, en espérances qui parfois étonnent, **les conséquences de cette révolution qui s'appelle la guerre mondiale**. Les temps qui viennent nous proposent des problèmes nouveaux. Ni la science la plus sûre, ni la foi la plus ardente dans l'œuvre à accomplir ne suffisent désormais aux fonctions que vous assumerez en quittant l'école, ou plutôt il faut que l'une et l'autre soient pénétrées du sentiment qu'un monde nouveau présentement surgit, que notre regard refléchit une face nouvelle de la terre, et que l'avenir de la France dépend autant que de notre énergie, de la clarté de notre vision.

Les devoirs des administrations coloniales

Le mot « administration » éveille assez souvent dans notre pays des idées de routine, de complication et de lenteur, un paysage de dossiers poudreux endormis en des bureaux sans lumière et sans air où viennent, le moins souvent possible et pour le moindre temps, des hommes étranges à la fois irritable et nonchalants. Je n'ai pas

besoin de dire que c'est une image fausse et que ces jugements péjoratifs sont profondément injustes. Et si vous ajoutez à ce mot « administration » le mot « coloniale », cette appréciation serait exactement le contraire de la réalité.

En vérité, aux qualités que nous exigeons de vous, je me demande combien d'hommes d'État, et, si on me le permet, combien de ministres des Colonies seraient dignes de devenir des administrateurs coloniaux.

Aussi bien est-il sans exemple que cette transformation se soit jamais accomplie, un ministre ne pouvant prétendre qu'au grade de Gouverneur général, tout au plus ! Maintenir la souveraineté nationale, faire respecter l'ordre et régner la sécurité des personnes et des biens, recenser la population, percevoir l'impôt, rendre la justice, organiser et protéger le travail, distribuer des semences et des plants, créer un outillage économique, voilà ce que nous demandons à nos administrateurs aux Colonies. Et toutes ces obligations sont confiées à un homme seul, souvent à un jeune homme qui vient de quitter la France, et se trouve brusquement jeté dans un pays nouveau, soumis à un rude climat, devant quelque cinquante mille administrés dispersés sur un territoire de douze à quinze mille kilomètres carrés. Lorsqu'il est passé au siège du gouvernement ou au chef-lieu du cercle, on lui a dit : « Faites rentrer des centaines de milliers de francs d'impôts, construisez des routes, des ponts, des bâtiments, encouragez les cultures vivrières, sans oublier que la métropole exige du coton, de la laine, du café et du caoutchouc, faites isoler les troupeaux suspects d'épidémies, éteignez les incendies de brousse, parlez le plus souvent possible aux indigènes, discutez avec eux de leurs affaires, de leurs récoltes, de leur bétail, convertissez-les aux méthodes rationnelles de culture, d'élevage, d'échange, veillez à l'hygiène de leurs habitations, de leurs bœufs, et même de leurs personnes et, surtout, n'oubliez pas de nous envoyer régulièrement, dûment établis et paraphés, les nombreux états, rapports et multiples papiers sans lesquels, même sous les tropiques, il n'y a pas d'administration possible. »

Les résultats : la paix et la sécurité

Telle est bien, malgré le sourire des sceptiques, la tâche qui vous incombera demain; telle est bien la tâche que vos anciens accomplissent aujourd'hui. Faut-il ajouter qu'ils y réussissent avec bonheur et que la justice autant que l'affection nous invite à leur rendre cet dommage ? Dans les colonies françaises, il n'est pas aujourd'hui un coin de brousse, si reculé soit-il, où l'ordre et la paix ne soient établis, où ne règne pour tous les êtres, même les plus faibles la sécurité. L'effort d'éducation produit déjà de remarquables résultats. Les écoles se multiplient, les hôpitaux, les dispensaires, les maternités se fondent, les routes, les voies ferrées, les ports, le réseau des lignes télégraphiques et téléphoniques se développent avec rapidité. La production agricole autorise toutes les espérances et permettra dans quelques années, à la Métropole, de s'affranchir, pour la plus grande part, du lourd tribut qu'elle paie à l'étranger pour importer les matières premières nécessaires à son industrie.

La situation présente

Dans l'ensemble, exception faite de notre Afrique Equatoriale trop longtemps délaissée, et qui, d'ailleurs, j'en ai le ferme espoir, ne tardera pas à renaître, les budgets de nos colonies se suffisent à eux-mêmes ; ils contribuent même, et dans des proportions qui pourraient apparaître avec raison quelque peu excessives, à ce qu'on appelle les dépenses impériales, et tout cela, sans que ni l'indigène ni le commerce se plaigne d'être écrasé par les taxes. Le total des ressources ordinaires de ces budgets dépasse 2 milliards et demi.

Est-il nécessaire, après l'épreuve de la guerre, de parler du loyalisme des populations indigènes, et le souvenir n'est-il pas toujours vivant de la part qu'elles ont prise à la libération et au salut communs ? En dépit de quelques erreurs ou de quelques fautes, d'ailleurs inévitables lorsque la tâche est si complexe et si vaste, la France peut

soumettre avec sérénité son œuvre coloniale au jugement des Nations. À Genève, déjà, elles se sont plusieurs fois prononcées.

Originalité des méthodes françaises

C'est que nos méthodes sont pénétrées d'humanité, c'est que notre souci de produire, de créer des richesses, est toujours subordonné à ces idées de bonté, de justice, de pitié pour les faibles et d'amour pour les humbles qui vivent d'une vie si ardente dans la conscience de notre peuple.

D'autres nations peuvent s'enorgueillir de leur effort colonisateur, invoquer le tonnage exporté par leurs colonies, les milliers et les milliers de kilomètres de voies ferrées qu'elles ont construites. Elles en ont le droit et nous avons le devoir, en ce domaine, de nous inspirer de leur exemple.

Mais personne, je crois, ne saurait contester que l'originalité de l'œuvre française est précisément cette noble et haute ambition de gagner les esprits et les cœurs.

Rien n'intéresse autant nos administrateurs que cette belle œuvre morale d'éducation poursuivie par la persuasion, avec confiance, grâce à des relations personnelles avec les indigènes de toutes les classes. Ce n'est point un sentiment de crainte chez les administrés ni l'emploi de la force par notre pays, qui, d'ailleurs, [entretient dans tout son empire colonial à peine cinquante mille soldats](#), qui explique le succès aussi net, aussi franc de notre action ; c'est la vertu de notre doctrine et de notre effort.

Les temps nouveaux

Cependant, si belle et si féconde que soit l'œuvre déjà accomplie, l'ampleur et la force des mouvements qui entraînent vers des formes nouvelles, aussi bien dans la sphère des idées et des sentiments que dans le domaine des produits et des échanges, les peuples d'Europe et leurs colonies, nous tracent des devoirs nouveaux qui rendront votre tâche encore plus difficile.

Nous n'avons franchi qu'une brève étape, celle de l'organisation succédant à la conquête. Voici venir des temps nouveaux, voici un nouvel horizon, infiniment plus vaste et plus large et devant lequel il semble que beaucoup d'entre nous hésitent ou s'inquiètent.

L'Europe et les pays neufs

Avant la guerre, l'Europe était comme l'immense atelier mondial où affluaient, de toutes les autres parties du monde, les matières premières créées au-delà des mers par le labeur des multitudes. Une grande part leur en revenait ensuite sous forme de produits fabriqués ou transformés. Un double et large courant de fibres textiles, de laines, de denrées, de métaux, de matières grasses et aussi de machines, de vêtements et d'outils reliait les colonies et les pays neufs aux vastes usines de l'Europe. Servie par l'immense prestige de la science et des arts, où elle était souveraine, par la valeur et la stabilité de ses monnaies, la puissance de ses industries, elle exerçait dans l'univers la primauté parmi les continents. [Mais, aujourd'hui, d'autres centres nerveux se forment, d'autres foyers s'éclairent](#). En Asie, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique Australe, c'est une création rapide et incessante d'industries, de négocios, de grands organismes de crédit, une floraison d'universités et d'instituts scientifiques. De plus en plus, les pays neufs prétendent transformer eux-mêmes les matières premières que leur sol produit, être eux-mêmes leurs propres fournisseurs et leurs propres clients. Dans la vieille Europe, une crise des matières premières peut avoir les mêmes conséquences que les crises des marchés, qui lui furent jadis si redoutables, précipiter des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans la misère et la douleur.

L'action de la France

Certes, notre France trouverait sans doute, dans les ressources de sa terre et dans le génie de son peuple, les instruments de son salut. Mais elle ne peut vraiment vivre qu'en projetant sa pensée et son action dans le vaste monde. Repliée sur elle-même et réduite à une vie subalterne et diminuée, autant vaudrait pour elle s'envelopper du linceul où l'histoire ensevelit, avec les dieux abandonnés, les peuples qui, après avoir longtemps aimé l'audace et l'action, abandonnent les larges routes, leur mouvement et leurs rumeurs, pour les sentiers paisibles et déserts. Il faut qu'elle se mêle, loin de s'en écarter, à ces nouveaux groupements humains dotés de si grandes possibilités matérielles et traversés de tant de passions. Il faut qu'elle marche au-devant du flot des races de couleur si longtemps immobile, aujourd'hui animé de vastes et profonds courants. Et cet effort, elle ne peut l'accomplir que par ses colonies, par la constitution de Frances nouvelles, les unes ayant le même visage, parce que créées par le sang rajeuni de ses fils, les autres, diverses et multiples, dotées de traditions, de coutumes, d'un esprit différent des siens, mais ayant évolué, grâce à elle, dans leur propre cadre, vers des formes plus hautes d'activité et de civilisation. Dans le monde nouveau, que j'ai essayé de dessiner à la hâte, nos colonies peuvent être, si nous le voulons, l'outil incomparable d'une magnifique action.

Les problèmes de notre politique coloniale

Par leur répartition dans toutes les parties du monde, elles nous donnent les moyens d'étudier et d'observer les mouvements des peuples. Par leurs conditions de climat et de sol, elles peuvent nous fournir, dans un délai assez court, les tonnes de coton, de bois, de laine, de denrées de tout ordre, que nous payons chaque année des dizaines de milliards à l'étranger. Par le chiffre de leur population, qui atteint cinquante millions d'hommes, elles offrent à notre industrie un vaste marché. Je n'insiste pas sur ces problèmes. Des milliers de discours, d'articles, de livres leur ont été consacrés depuis le temps même de la conquête. Mais permettez-moi de dire que ces grands résultats, si souvent décrits avec éloquence, parfois même avec un abondant lyrisme, ne pourront être atteints que sous trois conditions préalables : il faut, d'abord et avant tout, poursuivre dans nos colonies, avec les moyens les plus puissants, la lutte contre ta maladie et la mortalité ; il importe aussi de procéder à un inventaire scientifique de notre domaine colonial et de créer ces laboratoires de recherches, d'études et d'expérimentation indispensables si nous voulons vraiment que l'ère de la culture succède à celle de la cueillette ; enfin, il est nécessaire de comprendre qu'une politique féconde de matières premières dépend de la création d'un outillage économique orienté surtout vers la construction de voies ferrées et les travaux d'irrigation.

La collaboration indigène : les élites

Mais la plupart de nos colonies ne sont pas des colonies de peuplement. Quelle que soit l'activité de nos colons et leur énergie, d'ailleurs trop souvent méconnues, quelle que soit l'habileté de nos commerçants, leur effort ne saurait suffire. Rien de durable et de grand ne peut être fait dans nos colonies en dehors de l'active collaboration indigène. Voilà le vrai problème, le problème essentiel qu'il faut poser avec toute la netteté, j'allais dire avec toute la brutalité nécessaire. Et voilà pourquoi l'œuvre de nos administrateurs a une importance décisive. De leur activité et de leur énergie dépend tout l'avenir de la colonisation française.

Il appartient à vos maîtres de vous donner la culture générale et aussi la technicité indispensables. Je voudrais, quant à moi, vous conseiller d'être audacieux et hardis. Il faudra vous adapter résolument à cette évolution si rapide, surtout au point de vue social, que j'ai tenté d'analyser. Les semences jetées par vos aînés dans la période héroïque sont en train de lever. Dans les sociétés indigènes, à côté et en dehors des vieilles aristocraties, une élite nouvelle, intelligente et instruite, se développe. Nous l'avons voulue, nous l'avons créée, nous l'avons façonnée. De nos propres mains, nous

l'avons arrachée à l'ancienne servilité, pour lui donner une conscience, une volonté, ou lui ouvrir de larges horizons. Allons-nous décevoir les espérances légitimes que nous avons nous mêmes suscitées ? Certes, la liberté a ses dangers, mais l'autoritarisme n'a-t-il point ses périls ?

Droits individuels et droits collectifs

Cette élite ne demande qu'à nous suivre sur les chemins où nous l'avons appelée nous-mêmes. Ses progrès ont créé à ses membres des droits individuels à la considération, à certaines situations matérielles, des droits collectifs à être consultés sur les affaires du pays et à collaborer avec nous à l'administration des intérêts généraux. Ces droits, je suis résolu, pour ma part, à les accorder franchement et largement, parce que la raison l'exige, et aussi parce que je n'entends pas que les efforts déjà accomplis conduisent par notre faute, après avoir été couronnés de succès, et en raison de ce succès même, à créer finalement des déceptions et des amertumes, peut-être même de la haine. La France a coutume de tenir sa parole.

Qu'il n'y ait point de malentendus entre nous. Il ne saurait être question de généralisations systématiques. Elles ne seraient d'ailleurs ni du goût de la masse, à qui nous prétendrions les imposer et qui, d'ailleurs, ne les comprendrait pas, ni de celui de l'élite elle-même, qui possède au plus haut degré l'orgueil légitime de ses efforts et veut précisément se différencier des éléments encore ignorants et primitifs d'où elle est parvenue à se dégager. Un des résultats de notre politique a été d'opérer une sélection de fait dans ces populations si diverses. Il s'agit aujourd'hui de consacrer cette sélection par des textes nouveaux. La tâche n'est ni impossible ni même très difficile. Les lignes essentielles de la réforme sont déjà arrêtées ; elle ne tardera pas, je l'espère, à devenir une réalité.

La grandeur de l'œuvre à accomplir

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre qui sollicitera demain votre énergie. Au sortir de l'École coloniale, vous irez au-delà des mers créer pour notre pays des richesses nouvelles et servir son influence dans le vaste monde. Les progrès de nos colonies, l'annexion au domaine de la civilisation de territoires immenses, l'évolution dans la paix et la sécurité des sociétés indigènes, la création ou l'élargissement de courants nouveaux de commerce et d'échange également désirables pour la métropole et pour ses colonies, tout cela, pour une grande part, dépendra de votre effort. Jamais une nation n'a proposé à des jeunes hommes une tâche aussi vaste. Si vous réussissez, vous rendrez à votre pays la liberté de son action, car un pays dont l'activité économique peut être brusquement paralysée par la seule volonté des peuples qui détiennent les matières premières qui sont le pain de l'industrie, n'est pas un pays libre. Vous accomplirez le rêve des pionniers et des précurseurs qui voulaient que la colonisation fût une œuvre vraiment nationale, marquée du génie de notre peuple. Et, à l'heure où de plus en plus les questions coloniales débordent les frontières et deviennent internationales, vous aurez acquis à la France, dans la vie universelle, des titres nouveaux à la confiance et à l'amitié des autres peuples.

À l'École coloniale
Séance de rentrée
(*Les Annales coloniales*, 4 novembre 1926)

L'École coloniale a ouvert ses cours hier après-midi, sous la présidence de M. Léon Perrier, ministre des Colonies. Le ministre a été reçu par le directeur sortant, M. Max Outrey, et le nouveau directeur, M. Georges Hardy, entourés de leurs élèves. M. Paul

Dislère, président du conseil d'administration, a fait un exposé des travaux de l'année et remis des décorations à deux élèves. M. Léon Perrier a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers amis,

S'il est, pour le ministre des Colonies, un devoir de sa charge agréable à remplir, c'est bien celui de venir prendre place, le jour de l'inauguration des cours de l'École coloniale, devant les professeurs et les élèves de la grande institution qui, depuis trente-cinq années, forme pour nos colonies l'élite de leurs administrateurs.

Que ce soit sous l'influence de vos relations, de vos origines, de vos lectures, de conférences entendues, peut-être même de films qui vous ont enchantés en vous rendant l'exacte vision des pays où vous résiderez et des empreintes profondes qu'y trace, patiemment, au jour le jour, le génie français. Je vous félicite, mes chers amis, d'avoir opté pour la carrière coloniale au grave moment où vous avez eu à décider de la voie dans laquelle vous entendiez vous engager.

Ce choix d'une carrière comportant d'indéniables risques comme d'inévitables sacrifices, vous honore. Il constitue pour nous, à votre avantage, une première garantie d'esprit de décision de volonté de labeur et d'action. Tant de jeunes gens, au sortir du lycée, sont encore, à votre âge, dans l'irrésolution du chemin à suivre. Représentez-vous notre domaine colonial comme le plus immense champ d'activité qui, sous l'impulsion tenace de colons entreprenants et d'administrateurs éclairés, s'équipée et s'organise fortement et promptement à l'effet de prendre place dans le grand atelier humain qui travaille, produit et consomme.

Devant l'évidence des faits comme devant les rudes nécessités économiques présentes et d'avenir, l'opinion publique de notre pays, mieux éclairée enfin, commence à se rendre compte du rôle incontestablement capital que les Frances d'outre-mer sont appelées à jouer demain, dans l'économie nationale et mondiale.

Ce rôle, elles ne pourront le remplir que si les Français, peu nombreux, à qui incombe le devoir et la responsabilité d'amener de contrées neuves au stade de nos vieilles civilisations laborieuses, sont vraiment les hommes d'élite, cultivés et agissants, formés pour être des exemples, aussi robustes physiquement que rigoureux intellectuellement, que nous voulons que vous soyez au sortir de cette école.

Vos devanciers ont apporté une large contribution à l'œuvre coloniale de la France. Les plus anciens ont connu la brève période héroïque de notre expansion rapide à travers le planète comme les joies de modeler les premières organisations, depuis sans cesse en progrès. Beaucoup d'entre eux occupent de hautes fonctions, de hautes situations dans les différents domaines de l'activité coloniale. Et je ne saurais trop rappeler qu'une part de ce résultat revient au vénérable président du conseil d'administration de l'École, M. Paul Dislère, à qui je suis heureux de renouveler, ici, l'hommage que méritent tant d'années consacrées à cette chère maison.

J'en profite pour saluer M. Max Outrey au moment où, atteint par la retraite, il quitte la direction de l'école, laissant le plus affectueux souvenir parmi tous ceux qui l'ont approché et apprécié. Je salue également son successeur, M. Hardy, qu'une grande expérience, acquise aux colonies et au Maroc, désignait particulièrement pour les fonctions de directeur.

Plus nous avançons, mes chers amis, plus l'administration coloniale devient compliquée et diverse. De nouveaux problèmes surgissent au fur et à mesure que s'affirme l'occupation, que croît la production, que se développent le commerce et l'industrie, que se transforment les méthodes de travail, que deviennent plus étroits les contacts avec les indigènes, que se multiplient les voies de communications, que prend corps le sens du bien-être chez nos populations coloniales.

Politiques, économiques ou sociaux, ces problèmes exigent de ceux qui ont à les résoudre une préparation spéciale par les études sérieuse que vous assureront, avec expérience et dévouement, vos professeurs éminents.

Livrés souvent à vous-mêmes dans les postes éloignés, il vous incombera de conduire, par une évolution sage et raisonnée, des masses d'humanité retardataires vers un devenir meilleur et de les hausser socialement par le travail dans la paix assurée. À ces tâches fécondes, riches, je vous assure, de satisfactions réelles, à ces tâches de réalisation qui vous attendent aux lendemains de vos études, vous avez à vous préparer avec ferveur en ne perdant de vue ni leur grandeur, ni leur utilité pour la patrie et pour l'humanité.

M Georges Hardy, nouveau directeur de l'École coloniale, a quitté, pour prendre ce nouveau poste, les fonctions de directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc. Nous savons les progrès qui, sous la haute direction de M. Georges Hardy, ont été réalisés dans l'enseignement des indigènes du protectorat. Il est inutile de rappeler dans ce journal que le nouveau directeur de l'École coloniale a jeté les bases de l'organisation de l'enseignement en A. O. F., et que c'est à lui principalement que nous devons toute une pépinière de sujets d'élite dans le professorat indigène des colonies du groupe de l'A. O. F.

M. Georges Hardy sera certainement le digne successeur de M. Max Outrey dont on ne saurait oublier les éminents services rendus à la cause coloniale ni la charmante amabilité.

À L'ÉCOLE COLONIALE
Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'École coloniale est fixée comme suit :
Président : M. Dislère (Paul), président de section honoraire au Conseil d'État.

Vice-président : M. Maurice Bloch, procureur général près la Cour des comptes.

Membres : MM. Angoulvant, gouverneur général honoraire des colonies ; Hubert (Lucien)*, sénateur ; Gourbeil, gouverneur honoraire des colonies ; Lacroix, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; Le Cesne, président de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale ; Perreau, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Reboul, conseiller d'État ; Revel, inspecteur général des colonies du cadre de réserve ; Simon, conseiller à la cour d'appel de Paris ; le directeur du contrôle au ministère des Colonies.

Secrétaire : M. Keller, chef de bureau au ministère des Colonies

À l'École coloniale
Conseil de perfectionnement
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1926)

Sont nommés, pour trois ans, membres du conseil de perfectionnement de l'École coloniale :

MM. J.-L. Deloncle, conseiller d'État, représentant du Conseil d'État ; Martineau, gouverneur honoraire des Colonies ; Gaston Péan, avocat général près la cour de cassation, représentant du ministère de la Justice ; Gout, ministre plénipotentiaire, représentant du ministère des Affaires étrangères ; Cornu, directeur des Affaires algériennes au ministère de l'Intérieur, représentant du ministre de l'Intérieur ; Basdevant, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; Charles Diehl, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Mangin, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; Paul Boyer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes ; Treney, professeur honoraire de l'Enseignement secondaire et Cabaton, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient [EFEO], professeurs de l'école ; Saint-Germain, ancien sénateur [d'Oran] ; Doumer, ancien gouverneur général de l'Indochine ; Schrameck,

sénateur, ancien Gouverneur Général de Madagascar ; Henry Simon, député, ancien ministre des Colonies ; Chailley, ancien député, ancien directeur général de l'Union coloniale française ; Bruman, conseiller d'État ; Doubrère, directeur honoraire de l'École coloniale ; Stanislas Simon, administrateur délégué de la Banque de l'Indochine.

LEGION D'HONNEUR.
Ministère des colonies
(*Les Annales coloniales*, 28 février 1909)

Officier
M. Doubrère (Jean-Laurent-Maurice), directeur de l'École coloniale, sous-directeur à l'Administration centrale des colonies, hors cadres, chevalier du 3 janvier 1895.

A l'École coloniale
(*Le Temps*, 13 juillet 1928)

Par arrêté du ministre des colonies, M. Roume*, gouverneur général honoraire des colonies, grand'croix de la Légion d'honneur, a été nommé président du conseil d'administration de l'École coloniale, en remplacement de M. Paul Dislère, président honoraire de section du Conseil d'État, décédé.

D'autre part a été désigné comme vice-président du conseil d'administration de l'École coloniale M. Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Enfin, M. Doynel de Saint-Quentin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires d'Afrique et du Levant au ministère des affaires étrangères, et M. Gaston Joseph, directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des colonies, ont été appelés à siéger au même conseil en remplacement de MM. Maurice Bloch et Revel, démissionnaires.

L'inspecteur général Dubard
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1929)

Nous avons annoncé la mort de M. Maurice Dubard, inspecteur général des Colonies, qui fut, pendant de longues années, directeur du contrôle au ministère des Colonies.

Bourguignon de vieille souche, M. Dubard débuta dans la vie administrative comme commissaire de la Marine, puis contrôleur adjoint de ce même département. Il fut, sinon le premier, du moins l'un des tout premiers qui passèrent dans l'Inspection des colonies lorsque ce corps fut créé, où il se fit une place éminente, dont le corps de l'Inspection, qui lui doit beaucoup — ce qu'on ne saurait oublier — profita largement.

Les hauts emplois qu'il a successivement occupés font de lui un des pionniers de la première administration coloniale indépendante des autres départements ministériels. À ses vues administratives élevées, il avait su allier une justice jamais démentie et une très large bienveillance et ses avis, toujours de bon sens et d'équité, furent bien souvent suivis.

Inspecteur général et directeur du Contrôle, il sut « faire » de l'Inspection un grand corps. Secrétaire général du ministère, il sut bien voir de l'autre côté de la lorgnette. **Vice-président du conseil d'administration de l'École coloniale, il appuya constamment**

les vues de ceux qui voulaient en développer l'extension. Et tous les élèves méritants, au cours de leur carrière, trouvaient, chez lui, le meilleur accueil et un appui éclairé.

Les dernières années de sa vie furent assombries par un deuil cruel qu'il supporta vaillamment et dignement.

Rappelé à l'activité, en 1914, replacé à la tête du contrôle, chargé à Paris, pendant la ruée allemande, de la garde du ministère, il apprenait la mort de son fils, tué à l'ennemi, jeune savant de haute culture promis aux plus belles destinées.

À 85 ans, presque aveugle, jamais consolé, M. Dubard s'en va. Il laissera parmi ceux qui l'ont connu, parmi ceux qui ont pu apprécier sa dignité et la délicatesse de ses sentiments, le souvenir d'un grand colonial, d'un grand honnête homme.

COLONIES ET PROTECTORATS

École coloniale

(*Le Journal des débats*, 14 janvier 1930)

Sont nommés, pour trois ans, membres du conseil de perfectionnement de l'École coloniale : MM.

J.-L. Deloncle, conseiller d'État, représentant du Conseil d'État.

Martineau, gouverneur honoraire des colonies.

Gaston Péan, avocat général près la Cour de cassation, représentant du ministère de la justice.

Gout, ministre plénipotentiaire, représentant du ministère des affaires étrangères.

Cornu, directeur du contrôle, de la comptabilité et des affaires algériennes au ministère de l'intérieur, représentant du ministère de l'intérieur.

Basdevant, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Charles Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Mangin, directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Paul Boyer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes.

Saint-Germain, ancien sénateur.

Doumer, sénateur, ancien gouverneur général de l'Indochine.

Schrameck, sénateur, ancien gouverneur général de Madagascar.

Gheebbrandt, directeur de l'Institut colonial français, membre du Conseil supérieur des colonies.

Le Neveu, directeur général de l'Union coloniale française,

Augagneur, député, gouverneur général honoraire des colonies.

Auguste Terrier, professeur à l'École coloniale.

Stanislas Simon*, administrateur délégué de la Banque de l'Indochine.

À L'ÉCOLE COLONIALE

DISCOURS DE M. A. DELMONT

(*Le Temps*, 4 novembre 1930, p. 1)

L'École coloniale a rouvert ses portes hier pour accueillir un nombre d'élèves, d'auditeurs et, dans quelques jours, de stagiaires, dont le nombre, sans cessé croissant, démontre à la fois le développement pris par notre grand établissement d'enseignement de l'avenue de l'Observatoire et la faveur d'année en année plus grande dont jouissent les carrières d'outre-mer auprès de la jeunesse studieuse de nos lycées et collèges et de nos facultés.

Une simple énumération des effectifs des diverses sections de l'école démontre irréfutablement la sincérité de cette affirmation.

Section administrative

1^{re} année 72 (rentrée actuelle)
2^e année 46 (entrés en 1929)
3^e année 29 (entrés en 1928)

Section de la magistrature

Quatre licenciés en droit ont été reçus au concours d'entrée de l'année dernière, celui qui vient de se terminer en a groupé 13.

Section de l'Afrique du Nord

Au cours de la précédente année scolaire, cette section ne comptait en 2^e année que deux auditeurs, l'enseignement va reprendre avec 19 étudiants en deuxième année et 29 en première.

Stagiaires

Le groupe des fonctionnaires des cadres locaux subalternes, candidats, après stage, au grade d'administrateur adjoint des colonies, ne comptait, en novembre 1929, que 47 unités, il en groupera cette année 72 et 84 vont affronter les épreuves du concours de 1931.

L'ouverture solennelle des cours de l'école s'est

effectuée dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. Alcide Delmont, sous-scrétaires d'État des colonies.

Prenant la parole après M. Roume, gouverneur général, président du conseil d'administration, et M. Georges Hardy, directeur, le sous-scrétaires d'État, de qui relèvent spécialement, on le sait, toutes les questions relatives à l'enseignement colonial, a tenu à marquer, dans un important discours qui fut en même temps une belle leçon de colonisation, l'intérêt tout particulier qu'il porte à la jeunesse venue là se préparer au rôle d'administrateur, de contrôleur civil ou de magistrat au service de notre France extérieure.

On n'entre pas dans uns maison comme celle-ci, si vivante, si vibrante, si franchement vouée aux plus nobles travaux de l'humanité, sans conclure un pacte avec elle. Il est certain que je n'aurai pas toute ma vie un fauteuil rue Oudinot ; mais il est plus certain encore que toute ma vie, je garderai le fervent désir d'être utile à l'École coloniale.

.....
Car il faudrait être aveugle pour ne point voir que toute notre œuvre colonisatrice a pour axe aujourd'hui l'École coloniale.

Elle a eu des débuts modestes et même, durant ses premières années, une existence précaire ; mais elle a su s'imposer à l'estime générale et donner décidément la preuve de sa valeur. Sauf quelques exceptions, inséparables de toute règle, c'est elle qui donne à présent ses administrateurs à nos colonies et nos protectorats ; le chiffre de ses élèves par promotion, en trois ans, a plus que triplé ; elle s'est vraiment affirmée, même numériquement, comme une de nos grandes écoles nationales.

C'est de la qualité de son enseignement que dépendra, pour la plus large part, la solidité de notre empire ; c'est vous, messieurs, qui, selon votre valeur personnelle, ferez de la métropole et des colonies des mondes en antagonisme ou en dissociation, ou un bloc inébranlable.

Ce qui caractérise, en effet, le problème colonial, c'est que ses données se renouvellent sans cesse, et nous sommes ici en présence d'un phénomène historique qui n'a pas d'analogue dans le passé de notre planète. Des races entières qui végétaient, sont par nous appelées à la vie, des organismes élémentaires se compliquent sous notre impulsion.

Il y a là une poussée prodigieuse qui risque même de nous dépasser. Il faut des yeux bien ouverts, des esprits ingénieux et des cœurs délicats pour être les bons ouvriers de cette tâche.

Il est clair qu'en présence d'une telle situation, le colonial ne peut plus se contenter ni d'une connaissance sommaire de ses administrés, ni d'une simple allure de commandement dans ses rapports avec eux. Plus que jamais, il doit s'efforcer de comprendre et de se faire comprendre ; plus que jamais, il doit se donner pour règle d'action une adaptation constante et progressive au milieu dont les intérêts lui sont confiés, et de là dérive pour lui tout un programme de formation.

Cette formation complète que les élèves reçoivent à l'école et qui comprend notamment l'enseignement de sciences comme l'anthropologie, l'ethnographie, la sociologie, la géographie humaine, la psychologie collective, jadis apanage des purs savants, elle est indispensable aux coloniaux d'aujourd'hui.

Ceux des premiers temps ont eu le mérite de l'installation et de la pacification. Ceux qui les ont suivis ont organisé, bâti, fait jaillir de nouvelles sources de richesses, et l'Exposition qui va s'ouvrir prouvera d'éclatante façon la fécondité de leurs travaux.

Vous avez, vous, à continuer cette magnifique création, à la faire durer contre vents et marées, et, pour cela, à l'humaniser à fond, à la pénétrer des plus nobles soucis dont un peuple comme le nôtre s'est fait une spécialité, à conquérir définitivement les esprits et les cœurs.

N'écoutez pas les pessimistes qui jugent cette entreprise chimérique et qui gémissent sur nos œuvres colonisatrices comme sur des utopies. La colonisation s'avère plus malaisée qu'on ne le pensait, soit ; elle exige des qualités rares, c'est entendu ; mais, à mille indices, on reconnaît que cette besogne-là n'est pas au-dessus des forces de la France.

La situation critique des élèves de l'École coloniale (*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1932)

Il y a plus d'un mois, la *Dépêche coloniale* avait fait écho aux réclamations des élèves de première année de l'École coloniale qui, depuis le mois de novembre dernier, n'avaient pu toucher leur bourse mensuelle. Un certain nombre d'entre eux se trouvaient de ce fait dans une situation extrêmement pénible, souvent obligés d'accepter un travail de nuit pour subvenir à leurs frais d'études et d'entretien.

À plusieurs reprises, les intéressés ont élevé — avec une dignité d'attitude qui est leur honneur — des protestations qui n'ont obtenu aucun résultat, sinon de s'entendre répondre par le département des Colonies que celui-ci n'était pas en mesure de leur verser le montant de leur bourse parce que certains gouvernements généraux des colonies étaient eux-mêmes défaillants.

Nous croyons savoir que le gouvernement de l'Indochine, ou plus exactement la direction des finances de cette colonie, n'a pas, malgré les demandes réitérées du ministre des Colonies, payé intégralement sa part de contribution à l'École coloniale qui s'élève à près de 400.000 francs. Faut-il imputer à grief à cette colonie de n'avoir pas encore fait tout le nécessaire quand on connaît la situation économique dans laquelle elle se débat actuellement ? Et n'est-ce pas un argument dérisoire que le département

oppose aux élèves de l'école, quand il semble bien qu'il aurait dû lui-même et en temps voulu faire les avances nécessaires ?

Avant épuisé leurs moyens de protestation, les étudiants ont cru devoir s'abstenir lundi dernier de paraître à l'École coloniale. Aussitôt informé, le ministre des Colonies leur a fait savoir que s'ils persistaient dans leur attitude ils seraient licenciés. Contre pareille menace, les élèves, cédant aux exhortations paternelles de leur directeur, ont réintégré l'école et, hier, les cours furent suivis comme à l'ordinaire.

La bonne volonté unanime dont ils ont fait preuve est la marque de leur esprit de discipline. Devant pareille attitude, le ministère des Colonies se décidera-t-il à faire en faveur de nos futurs administrateurs le geste qui s'impose ?

Cochinchine.

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1932)

Les Saïgonnais à l'École coloniale. — Nos lecteurs ont appris samedi quels étaient les nouveaux élèves de l'École coloniale mais nous tenons à signaler que, parmi les heureux vainqueurs de ce concours, dont on sait la sévérité, étant donné le nombre considérable des participants, il y a, à notre connaissance, deux jeunes Saïgonnais, Georges Valençot, fils de l'ex-proviseur du Lycée Pétrus Ky, qui, avant son récent départ pour la France assurait l'intérim de la Direction cochinchinoise de l'Enseignement, et Jacques Pargoire, fils M. le receveur de l'Enregistrement dont les études financières ont été suivies avec un si vif intérêt par nos lecteurs.

Georges Valençot a été reçu 1^{er} et Pargoire 34^e sur 60. Celui-ci avait été 14^e à l'écrit et aurait certainement conservé son rang à l'oral si, souffrant ce jour-là, il n'avait dû en interrompre une partie.

De ce double succès qui valait d'être signalé, nous félicitons très chaleureusement et les candidats et leurs familles.

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1933)

M. Gourdon, directeur de l'École coloniale. — Par décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies, M. Henri Émile Gourdon, ancien inspecteur général de l'Instruction publique en Indochine, a été nommé directeur de l'École coloniale en remplacement de M. Crouzet dont la mission provisoire est accomplie.

Une conférence de M. Chassaigneux sur l'œuvre française en Indochine
(*Le Journal*, 17 décembre 1933)

M. Chassaigneux, professeur à l'École coloniale, a parlé, hier soir, à la salle des conférences de l'Agence économique de l'Indochine*, rue La-Boétie, sur ce sujet : L'Œuvre française en Indochine.

Présenté à une assistance nombreuse par M. Blanchard de la Brosse, résident supérieur, M. Chassaigneux a tracé un tableau éloquent de l'action pacificatrice de la France dans son lointain empire colonial.

« La France, a-t-il dit, venue la dernière dans cette partie méridionale de l'Asie, a accompli une œuvre formidable qui se compare victorieusement avec celle des autres nations ».

Un film et des projections fixes ont illustré magnifiquement la conférence de M. Chassigneux, qui a été très applaudi.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
Décret du 12 août 1934
(*Journal officiel de la République française*, 15 août 1934)

Chevaliers

Hazotte (Hippolyte), professeur d'escrime à l'École coloniale ; 41 ans 20 jours de services et de pratique professionnelle, dont 5 ans de majoration pour mobilisation.

ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nouvelle appellation de l'École coloniale
(*Le Temps*, 25 décembre 1934)

Par décret en date du 21 décembre, publié au *Journal officiel* du 24 décembre, présenté par le ministre des colonies à la signature du président de la République, l'École coloniale s'appellera désormais l'École nationale de la France d'outre-mer⁷.

De même, l'institut national d'agronomie-coloniale reçoit la dénomination d'Institut national d'agronomie de la France d'outre-mer.

LA LÉGION D'HONNEUR DE L'ÉCOLE COLONIALE

Comment l'École cambodgienne est devenue l'École nationale
de la France d'Outre-Mer
par Lucien HUBERT,
vice-président du Sénat,
président de l'Association des anciens élèves de l'École coloniale
(*La Dépêche coloniale*, 8 mars 1935)

Aujourd'hui samedi, à 16 heures, aura lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville, la cérémonie de la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'École nationale de la France d'outre-mer, par M. Albert Lebrun, président de la République.

Les élèves et anciens élèves n'ont point voulu qu'en cette journée de fête, ceux d'entre eux qui ne sont plus, disparus à la guerre ou morts en service aux colonies soient oubliés. Ils se réuniront à 11 heures, avenue de l'Observatoire, pour déposer une gerbe de fleurs devant les stèles de marbre où sont inscrits les noms de ceux qui succombèrent, victimes du devoir.

À l'occasion de ces deux cérémonies, M. Lucien Hubert, vice-président du Sénat, membre du Conseil de perfectionnement de l'École nationale de la France d'outre-mer et président de l'Association des Anciens élèves, a bien voulu écrire pour les lecteurs de la *Dépêche coloniale* un article tout imprégné d'humour et d'émotion que nous publions ci-dessous :

Il y a cinquante ans, Auguste Pavie installait, dans un modeste hôtel de la rue Jacob, 13 jeunes Cambodgiens que lui avait confiés le général Begin, gouverneur intérimaire de la Cochinchine. Il s'agissait de les initier à la civilisation française. On s'y employa, soutenu en cela par la curiosité parisienne qui, dès le premier jour, entoura de son aimable sympathie ces jeunes indigènes dont elle eut vite fait de faire des fils de rois. Promenades dans Paris, voyages en province distractions variées, le temps fut agréablement employé, d'autant que le travail venait interrompre le moins possible ces plaisirs variés.

C'était cependant là, sous le nom d'École cambodgienne, les débuts de l'École coloniale, aujourd'hui École nationale de la France d'outre-mer

⁷ Ceci parce que l'empire était composé à la fois de colonies et de protectorats (Annam-Tonkin, Cambodge, Laos, Tunisie, Maroc...) et de territoires sous mandat (Cameroun, Togo, Liban, Syrie).

En 1886, une unité nouvelle s'ajoute au contingent asiatique : un superbe nègre cette fois, le jeune Sadou, fils adoptif du roi de Porto-Novo. Du fait de ce mélange des races, l'École cambodgienne devenait l'École coloniale.

Le personnel, bon marché d'ailleurs, n'était pas nombreux. Un directeur, un seul professeur, mais qui devait reste singulièrement longtemps attaché à l'École puisqu'il y est encore aujourd'hui sous les espèces de mon vieil ami Félix Jourda, secrétaire-économiste. Le nom de Jourda est, depuis cinquante ans, évoqué dans le monde entier, parfois y joint-on celui de notre ami Sidoine, qui fut, tant d'années, lui aussi, attaché à l'École comme bibliothécaire.

Le temps passe. Déjà on a déménagé une fois pour la rue Ampère et c'est là qu'un jour s'accomplit le miracle de la grande transformation.

Ce miracle, il est dû à un homme dont on ne devra jamais cesser de vénérer le mémoire : Paul Dislère.

Paul Dislère, en 1887, est nommé président du conseil d'administration qui remplace le comité de surveillance et, dès ce jour, il va, avec le concours du professeur Léveillé, consacrer le meilleur de lui-même au développement de l'École dont on peut dire qu'il est le père.

Une idée le domine : pourquoi ne pas créer une section française, pourquoi ne pas donner pour l'administration coloniale des fonctionnaires choisis, instruits, qui infuseront un sang nouveau et meilleur à la vieille administration recrutée un peu au hasard et sans grande garantie ? Mais cela n'ira pas tout seul. L'École des Sciences politiques a précisément l'idée de créer une section coloniale et voilà la bataille engagée avec M. Boutmy et ses professeurs. Ce n'est pas tout ; le commerce colonial lyonnais verrait volontiers une pareille institution fonctionner auprès de lui et, du coup, voilà un autre et dangereux adversaire. Et comme si cela ne suffisait pas, voici s'enflammer une partie de la représentation parlementaire coloniale contre un projet qui risque de lui enlever, pour les donner au seul mérite, une part importante des postes administratifs.

Par dessus tout cela, la presse jette son anathème. Le grave *Journal des Débats* fulmine et cette violence se répercute jusqu'à l'Hôtel de Ville où aujourd'hui, par un piquant retour des choses, les compliments de M. le président Contenot nous feront oublier les diatribes de Lucipia !

Paul Dislère et ses amis tiennent bon. Ils font face de tous côtés, ils sont finalement vainqueurs et, en 1889, l'École coloniale s'installe avenue de l'Observatoire, au milieu des charmes du plus beau jardin de Paris et dans un superbe local fait pour elle et où elle est encore pour longtemps à moins que...

La section française est née, l'École d'aujourd'hui est née et Paul Dislère va lui consacrer la meilleure partie de sa vie.

J'aurai, aujourd'hui, au nom de mes camarades les anciens élèves, le très grand honneur d'évoquer son histoire, son grand rôle, ses deuils, ses gloires, ses grands noms. Mais, dès maintenant, je veux évoquer ici ces belles paroles de Lyautey lors de l'Exposition Coloniale : « Soyez fiers d'appartenir à cette grande école qui prime toutes les autres en importance et en intérêt national. Je voudrais qu'elle prît définitivement le premier rang dans l'opinion des familles et que ce soit désormais pour celles-ci un suprême honneur d'avoir un fils à l'École coloniale ».

Et j'y joins volontiers la belle citation par laquelle est justifiée la remise de la croix de la Légion d'honneur qui sera faite à l'Hôtel de Ville par le Président de la République :

« Depuis près d'un demi-siècle, l'École coloniale prépare à leur grande tâche de jeunes hommes qui, après avoir magnifiquement contribué à l'expansion de la France d'outre-mer, prennent la plus large part à son organisation et à son essor.

« Ses promotions ont su faire naître et tenir élevé l'amour de la mère patrie chez les populations de nos terres lointaines.

« Les grands vides creusés parmi elles, tant aux colonies que sur le front de la guerre, attestent à eux seuls de très hautes vertus et un admirable esprit de sacrifice. »

Ajouterai-je que nous sommes très honorés et très émus de l'hommage rendu à l'École par la Ville de Paris ? La cérémonie d'aujourd'hui en revêtira une solennité qui n'aurait pu prendre son caractère dans le milieu exigu de l'École.

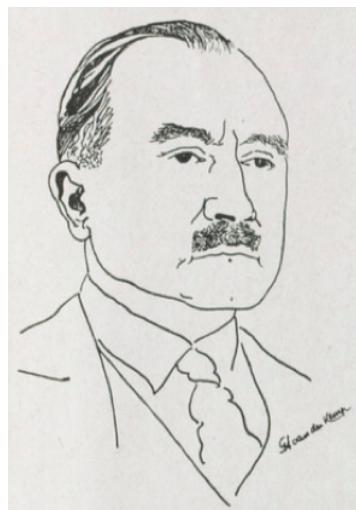
Cependant, c'était là où, sentimentalement, elle eût le plus frappé nos coeurs. Aussi, ce matin, irons-nous saluer les glorieux tableaux de marbre où s'inscrivent nos morts. Là, pas de discours, une simple lecture de la belle citation qui accompagne la remise de la croix. C'est là un salut que nous devons à la mémoire de nos camarades tombés pour la cause française au dehors comme en France.

Ce soir, à l'Hôtel de Ville, je dirai la beauté de l'effort colonial, qui doit tant à l'École et j'évoquerai la part importante qu'elle a su prendre dans notre expansion d'outre-mer.

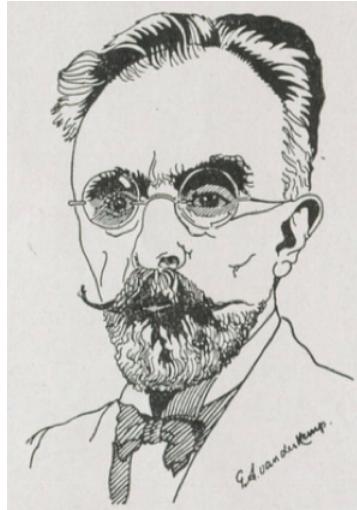
Je dirai également la noblesse du rôle de l'administrateur colonial et ses caractéristiques et je citerai les grands noms qui nous font honneur.

Et enfin je rendrai hommage à tous les hommes de cœur et de dévouement, directeurs, professeurs, membres du conseil d'administration, fonctionnaires de l'École qui, depuis un demi-siècle, se sont donnés sans compter à la cause et au développement de leur chère et grande École.

L'ÉCOLE COLONIALE À L'HONNEUR
(*Monde colonial illustré*, avril 1935, p. 59)



M. Louis ROLLIN,
ministre des Colonies



M. Henri GOURDON,
directeur de l'École Coloniale.

Le 9 mars, dans les beaux salons de l'hôtel de ville de Paris, au milieu d'une société nombreuse composant tout ce que Paris compte de notabilités coloniales, M. Albert Lebrun, président de la République, a remis solennellement la Croix de la Légion d'honneur à l'École coloniale. Ce fut une émouvante cérémonie dans laquelle furent honorés tous ceux qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de la France d'Outre-Mer. Prirent successivement la parole : M. Contenot, président du conseil municipal ; Lucien Hubert, vice-président du Sénat, président de l'Association des anciens élèves ; Roume, président du conseil d'administration de l'École coloniale ; et enfin M. Louis Rollin, ministre des Colonies, qui s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Président de la République,
Permettez-moi de vous dire notre gratitude d'avoir bien voulu accepter de remettre vous-même la Croix de la Légion d'honneur à l'École coloniale et, par là, de marquer le caractère national de cette cérémonie.

Je suis heureux — dans la circonstance qui nous réunit — de saluer en vous, non seulement le chef de l'État devant qui nous inclinons notre déférent et affectueux respect, mais encore l'ancien ministre des Colonies, le grand citoyen qui, tout au long d'une laborieuse et féconde carrière, s'est consacré, avec une rare clairvoyance et un intérêt passionné, à l'Empire d'Outre-Mer.

J'ai l'agréable devoir, monsieur le président du conseil municipal, de remercier très cordialement la Ville de Paris.

Il y a peu de temps, vous preniez l'initiative de recevoir les chefs et notables indigènes venus de nos possessions lointaines pour prendre part aux travaux de la Conférence économique impériale.

Aujourd'hui, ayant eu le bienveillant de reconnaître dans le Ministre des Colonies un de vos anciens collègues qui vous est toujours resté fidèlement attaché, et de répondre à son secret désir et, d'autre part, soucieux d'affirmer une fois de plus, que Paris, reine des cités, et dont le rayonnement déborde beaucoup les limites de la

Métropole, est vraiment la capitale de la France des cinq parties du monde, il vous a plu de recevoir dans le palais municipal notre École coloniale avec cette bonne grâce et ce faste qui caractérisent votre incomparable accueil.

De tout cœur merci !

Je serais naturellement enclin, Mesdames et Messieurs, à saisir cette occasion solennelle pour retracer — ne fût-ce qu'à grands traits — le lumineux passé de notre École coloniale, si puissamment évocateur, si fertile en leçons et en exemples, si riche d'histoire, et de gloire si magnifiquement auréolé.

J'aurais plaisir également à montrer que notre École —en dépit de sa discrétion et de sa réserve — peut légitimement prétendre — par ses traditions, par l'éclat de ses services, par l'étendue et la valeur de son enseignement, par la sévère sélection qui préside au choix de ses élèves — à occuper une place de choix dans notre enseignement supérieur. J'aurais souhaité aussi pouvoir justifier, si tant est qu'il en soit besoin, sa nouvelle dénomination « École nationale de la France d'Outre-Mer », laquelle, de toute évidence, répond plus exactement à son objet et à sa mission qui est de former des chefs chargés de veiller au salut de notre immense empire.

Mais je veux être bref et ne pas me distraire ni vous distraire non plus de l'acte précis et émouvant que nous accomplissons aujourd'hui.

L'École coloniale a déjà reçu la Croix de Guerre.

La fierté m'était réservée de soumettre à la signature de M. le Président de la République le décret lui conférant la Croix de la Légion d'honneur.

Cette croix —je me hâte de le dire — n'a pas seulement pour objet de reconnaître des mérites distingués et des services éminents. Elle est d'abord et avant tout la rançon du sacrifice, le prix du sang, l'insigne de l'héroïsme et de la gloire.

Les titres de l'École coloniale ?

Ils sont gravés sur l'un des murs du Musée Permanent des Colonies, dans cette formule lapidaire :

« À ses fils qui ont étendu l'empire de son génie et fait aimer son nom au delà des mers, la France reconnaissante ».

Les titres de l'École coloniale ?

Durant la guerre, environ 300 mobilisés, anciens élèves et élèves en cours d'études, tant sur le front français, qu'en Italie, à Salonique, au Cameroun.

64 tombés à l'ennemi, 38 blessés, 6 prisonniers, 1 Croix d'officier de la Légion d'honneur, 53 Croix de chevalier, 24 Médailles militaires, 202 Croix. de guerre.

D'autre part, depuis sa fondation, vers la fin du siècle dernier, il ne s'est guère passé d'années, comme en témoignent les noms gravés sur ses tables de marbre, qu'elle n'ait eu à regretter et à exalter tout à la fois la mort d'un ou de plusieurs des siens tombés au service de la plus Grande France.

Le dernier en date est Albert-Julien Bernard : si je vous parle de lui, ce n'est pas que je veuille distinguer entre tant de mérites, de sacrifices ou d'héroïsme ; je ne le pourrais pas, je n'en ai pas le droit. Nous confondons tous ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie dans le même amour et la même reconnaissance.

Puis le Ministre retrace d'une manière émouvante la vie et la mort de celui qui peut être proposé comme un exemple et un modèle et dont nous avons abondamment entretenu nos lecteurs dans notre dernier numéro.

Enfin le Ministre termine son discours par ces mots :

« L'Administrateur Bernard a rempli sa mission il est allé rejoindre dans la gloire ses aînés dont j'évoquais il y a un instant le souvenir, ceux qui l'ont précédé dans la voie de l'apostolat et du sacrifice, ceux dont les pensées et les œuvres, par la mystérieuse communion des berceaux et des tombes, orientent et commandent nos destins, ceux qui ont souffert et qui sont morts pour que vive la plus grande France.

« Monsieur le Président de la République, vous pouvez remettre la croix de la Légion d'honneur à l'École coloniale ; elle a bien mérité de la Patrie ! »

Louis ROLLIN, ministre des Colonies.

À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 novembre 1935)

À l'occasion de l'ouverture des cours, M. Louis Rollin a fait une émouvante allocution où il a défini la tâche de l'École et la mission de ses élèves

La cérémonie de l'ouverture des cours de l'École nationale de la France d'outre-mer s'est déroulée hier avec son faste habituel.

Reçu à la porte d'honneur par MM. Gaston Joseph, directeur des Services politiques du ministère des Colonies, Reste, gouverneur général de l'A. E. F., tous les deux anciens élèves de l'école, Gourdon, directeur, et Lacroix, vice-président du conseil d'administration en remplacement du Gouverneur général Roume. président, le ministre des Colonies, salué par une double rangée d'élèves en uniformes, s'est incliné devant le drapeau de l'école, avant de se rendre dans l'amphithéâtre.

M. Louis Rollin a immédiatement donné la parole à M. Lacroix qui a attiré l'attention du Ministre sur les ressources restreintes dont dispose l'école. Cet exposé a été complété par un magistral rapport moral sur le fonctionnement de l'institution présenté par M. Gourdon.

Après avoir remercié les orateurs, M. Louis Rollin a fait une émouvante allocution où il définit la tâche de l'école et la mission qui incombe à ses élèves.

« Fortifier l'union des Français de la grande patrie, leur dit-il, accroître notre force pour la mettre au service du droit, exhausser les aspirations des populations indigènes, relever leur pouvoir d'achat, les rassembler sous le drapeau tricolore sans distinction de race et de couleur, voilà la vraie mission digne de votre destin et de votre idéal. »

La cérémonie s'est terminée par la remise d'une médaille de vermeil et d'une médaille d'argent aux premier et second lauréat des examens de sortie de l'année scolaire 19341935

Parmi les personnalités, on remarquait : MM. Lacroix, Gourdon, Reste, Gaston Joseph, Blanchard de la Brosse, Le Gallen, Duchêne. Le Fol, Falk, Giraud, Pierre Alype, Regismanset, commandant Barberot, Crouzet, Crochichia, Renaud, Marquis, Sébie, Labouret, Lacombe, Gayet, etc.

Bal de l'École nationale de la France d'outre-mer
(*La Dépêche coloniale*, 8 mars 1936)

Dans les Agences économiques
DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1936)

M. Gourdon, directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer, a été nommé directeur de l'Agence économique de l'Indochine.

AU « JOURNAL OFFICIEL »
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1937)

Paris, 4 janvier. — Le « Journal officiel » publie :

Un arrêté du 31 décembre nommant M. Henri Gourdon, directeur de l'Agindo*, membre du conseil d'administration de l'École coloniale en remplacement de M. Perreau, admis à la retraite, et M. Labouret, gouverneur honoraire des Colonies, membre du Conseil de perfectionnement de l'École coloniale en remplacement de M. Delavignette, nommé directeur.

École nationale de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 28 juillet 1937)

Par arrêté du ministre des colonies en date du 22 juillet 1937, M. Dureteste (André), avocat-conseil en France du gouvernement général de l'Indochine, est nommé professeur de droit de l'Indochine à l'École nationale de la France d'outre-mer.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 27 août 1937)

Chevalier.

Gourou (Pierre), professeur à l'École nationale de la France d'outre-mer; 19 ans 5 ans de services dont 2 ans 7 mois de majoration pour services civils hors d'Europe. Titres exceptionnels : géographe du plus grand mérite. Il appartient à cette troupe d'universitaires qui vont sur place étudier les problèmes coloniaux. Est l'auteur d'un ouvrage sur le paysan tonkinois, qui donne dès maintenant à M. Gourou une place particulière dans le monde savant.

École coloniale
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 novembre 1937)

Le gouverneur général Marcel Olivier est nommé président du conseil d'administration de l'École coloniale, en remplacement du gouverneur général Roume*, démissionnaire

École nationale de la France d'outre-mer.
(*Bulletin officiel du ministère des colonies*, 1938)

Par arrêté du ministre des colonies en date du 4 janvier 1938, ont été confirmés dans leurs fonctions au conseil d'administration de l'École nationale de la France d'outre-mer:

Président.

M. Olivier, gouverneur général honoraire des colonies.

Vice-président
M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.

Membres.

M. Gourbeil, gouverneur général honoraire des colonies.
M. Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat.
M. Gaston Joseph, conseiller d'État, directeur au ministère des colonies.
M. Fochier, président de section au conseil d'État.
M. Gourdon, ancien directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer. directeur de l'Agence économique de l'Indochine.
M. Tixier, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle.
M. Charton, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, inspecteur conseil de l'instruction publique au ministère des colonies.
M. Marcel Simon, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris.
M. Paul Rivet, professeur au Muséum, directeur du musée de l'Homme.

Ont été nommés membres du conseil d'administration de l'école:

M. Roume, gouverneur général honoraire des colonies, président d'honneur du conseil d'administration de l'école.
M. Barthes, directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des colonies.
M. Giraudoux, ministre plénipotentiaire.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1938)

M. Sananès⁸ est nommé économie à l'École nationale d'outre-mer
Par arrêté du ministre des colonies en date du 11 juillet 1938, a été nommé secrétaire économie de 2^e classe à l'École nationale de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Jourda, admis à faire valoir ses droits à la retraite :

M. Sananès (Léon), économie principal de 1^{re} classe du cadre local de l'Indochine.
Cette nomination aura son effet pour compter du 1^{er} janvier 1939.

L'ENFOM,
école française de chefs
par P.-O. LAPIE,
député de Nancy.
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1939)

L'afflux de candidats aux postes coloniaux montre l'enthousiasme suscité aujourd'hui par les carrières impériales. Les réformes récentes de l'École coloniale ; sa désinence

⁸ Judas-Léon Sananès (Oran, 13 juillet 1885-Paris XIV^e, 23 novembre 1959) : marié à Paris, le 26 octobre 1922, avec Mathilde Glaser, dont Denise Simonne (Paris XIV^e, 15 octobre 1923-Saint-Maur, 9 septembre 2010) et Gérard André (Hanoï, 20 déc. 1925-Boulogne-Billancourt, 25 juillet 2003). Adjudant-chef en activité hors cadres au cabinet militaire du gouverneur général de l'Indochine (Merlin), puis chargé du Service intérieur (réceptions)(avril 1925) sous les gouverneurs généraux Monguillot, Varenne, Pasquier, économie du Lycée Albert-Sarrazin à Hanoï (avril 1931), agent électoral de Varenne pour son élection comme délégué du Tonkin au Conseil supérieur des colonies (octobre 1936), secrétaire économie de 2^e classe à l'École nationale de la France d'outre-mer à Paris (11 juillet 1938), biens aryanisés (JOEFP, 21 mai 1943, p. 1391-1393), rétabli dans ses fonctions (JORF, 22 décembre 1944, p. 2022), officier de la Légion d'honneur (JORF, 30 juillet 1952, p. 7747).

même ; l'uniforme de ses élèves ; le stage pratique qui leur est maintenant heureusement imposé, prouvent que nos gouvernants ont compris l'urgence de transformer cette maison en vue des exigences, à la fois élevées et pratiques, de l'Empire.

N'est-il pas néanmoins nécessaire de proposer quelque chose de plus ?

Je ne suis pas de ceux qui pensent que s'affirmer « coloniale », impériale soit pour la France l'équivalent d'un « repli » comme on a tenté de le faire croire. Je voudrais donc que tous ceux qui, officiellement, administrateurs coloniaux, contrôleurs civils, administrateurs des communes mixtes, magistrats coloniaux, seront pourvus, au sortir de l'École, sur les terres nouvelles, de la mission française, fussent en tous points armés pour cette mission.

Comment peut-on améliorer encore l'école ? Pour ceux qui y entrent, pour ceux qui y sont .

*
* * *

La vie de l'administrateur est passionnante mais dure : simple dans son côté physique, mais complexe dans ses côtés d'action intellectuelle. Elle demande les qualités représentées souvent comme contradictoires, de l'homme de pensée et de l'homme de décision ; l'École d'Outre-Mer doit remplir l'une des tâches les plus difficiles : faire cent Lyautey par an.

En conséquence, un premier problème se pose à l'entrée : avoir des hommes de corps sain et d'esprit nourri. Je n'insisterai pas sur le second point, encore qu'il semble bien que le programme des épreuves du concours s'attache davantage à une abondance de connaissances éparses qu'à une ligne générale de culture. Par contre, à la première vue, l'inexistence d'un examen d'aptitude physique au service colonial étonne. Le certificat médical actuellement nécessaire n'est pas suffisant. Il ne suffit pas d'avoir des gens qui ne sont pas malades : il faut des gens qui soit très solides pour supporter le climat, la fatigue physique, donner l'exemple de l'effort et possèdent en eux-mêmes un soutien physique aux tourments moraux de l'éloignement ou de la solitude. Il paraît bien aussi que la limite d'âge à 24 ans, reculée parfois de 2 ans par le service militaire, est trop haute : ne faut-il pas envoyer outre-mer des hommes jeunes, sans lien de famille, aptes à toutes missions, capables de s'adapter vite au milieu nouveau où ils vivront ?

L'École, disons-le tout d'abord et très haut, est admirablement dirigée par ce proconsulat civil et militaire qui en forme une des originalités.

Une fois entrés dans ces murailles hispano-mauresques, à quel régime sont-ils soumis ? À suivre, comme externes, des cours échelonnés sur une durée de trois ans et à passer les examens de sortie : c'est donc la vie d'étudiants, la vie que l'on mène dans une faculté avec ses pertes de temps, ses allées et venues, ses tracasseries entre le Quartier Latin et la Cité Universitaire, et l'absence d'un lieu central de réunion et de travail, de lien sensible dans l'École et par l'École, de liaison suffisante entre les élèves et entre les élèves et leurs maîtres : rien qui forme une sorte de club colonial, de resserrement des énergies et d'alimentation des espoirs.

Si l'École veut vraiment former des caractères, il faut que les maîtres aient le loisir de distinguer ceux qui commencent à en avoir : or, le manque de travaux personnels demandés aux élèves est flagrant. Pas d'examens oraux, où le professeur, poussant la pointe de ses questions au fur et à mesure des réponses peut reconnaître les points solides et les points faibles des connaissances et du cœur. Un seul travail personnel, mémoire d'une soixantaine de pages composé au cours de la deuxième année. Le travail d'étudiant, quand les salles ne sont pas trop nombreuses, par exemple au doctorat en droit ou à certaines étapes de la licence de lettres, est ce travail de

recherche personnelle d'effort, de réflexion et de composition où le maître reconnaît les bons sujets. Où l'élève s'est confié et révélé, bien ou mal.

Cet aspect de Faculté aux liens un peu lâches, non dotée d'un personnel enseignant qui lui appartient d'une façon propre et exclusive, préoccupe justement l'administration qui, dans l'exposé des motifs du Décret du 14 juin 1938, s'aperçoit « qu'un tel enseignement était trop théorique et que nous aurions gagné à nous inspirer de l'exemple de certains pays étrangers, et en particulier de la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pas, en effet, de former des professeurs et des doctrinaires mais des hommes pratiques, capables de prendre de promptes décisions. »

Autrement dit : l'Enfom actuelle procure à la France des clercs, non des chefs.

Le décret visé, pour remédier à cette situation, organise le stage pratique de dernière année ou, plus exactement, le prévoit. Le principe est excellent et tout le monde a applaudi à cette initiative de M. Georges Mandel.

Mais pour véritablement créer la ruche d'où doivent essaimer les guides français des populations d'outre-mer, il y aurait lieu de songer à des mesures plus complexes et plus profondes. À créer une véritable école.

Comment verrions-nous cette École nouvelle ?

D'abord un internat, comme Polytechnique, Saint Cyr ou Navale, où entreraient des jeunes gens de 17 à 20 ans pourvus des aptitudes physiques incontestables. Dans cette école, soit transportée hors de Paris, soit à ses limites (si l'on fait un jour, autour de Vincennes, près du Musée des Colonies, cette Cité Universitaire d'outre-mer qui serait d'un tel retentissement), les sports joueraient un rôle important, développant l'esprit d'équipe, l'autorité, la décision.

Les cours d'ordre général, faits par des universitaires, seraient doublés par des administrateurs. Surtout il y aurait lieu de faire faire des exercices pratiques : du laboratoire colonial : qu'on apprenne à faire des observations, des enquêtes, des rapports. Il ne faut pas limiter les occasions où l'on pourrait laisser les élèves responsables. Peut être même l'idée d'un stage non seulement dans les postes d'administration, mais, plus court, 2 ou 3 mois, dans des branches industrielles dépendant des colonies ; plantation ou usine de transformation, serait intéressante.

L'École ainsi conçue ne retiendrait que deux ans ses élèves. La troisième année serait consacrée au stage pratique. Enfin, dernière grande question : la liaison serait faite intensément avec la préparation militaire. L'arme ne serait pas uniquement l'infanterie, mais les autres armes, et surtout, très particulièrement, l'aviation qui joue aux colonies, civillement et militairement, un rôle prépondérant. De même, le service militaire se ferait aux colonies et terminerait en quelque sorte le stage civil qui y a été accompli.

Que ces notes jetées sur le papier un peu rapidement n'inquiètent personne. Je ne vise qui que ce soit. J'aime depuis longtemps la chose coloniale. J'en aime les terres, l'armée, ceux qui y demeurent, ceux qui y préparent. C'est pourquoi, au moment où la France se reconnaît enfin à la tête d'un Empire, je veux aider par mes suggestions, son École, d'où sont sortis tant de nobles sujets, à en répandre d'autres, plus nombreux et encore meilleurs, sur les terres qu'abrite son drapeau.

Régisseurs des dépenses et des recettes.
(JORF, 23 juillet 1939, p. 9356)

Par arrêté du ministre des colonies en date du 22 juillet 1939, en application de l'article 3 du décret du 5 juillet 1939 et de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 5 juillet 1939, M. Sananès, secrétaire économie de l'école nationale de la France d'outre-mer, a été nommé régisseur des dépenses et régisseur des recettes de cet établissement.

L'introduction de la langue japonaise, au programme du brevet de capacité coloniale
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1942, p. 4, col. 3)

Vichy, 20 Mars. (Émission de France). — L'*Officiel* publie un décret n° 755 du 14 Mars relatif à l'introduction de la langue japonaise au programme du brevet de capacité coloniale en Indochine. La langue japonaise est ajoutée, dans les conditions fixées par le décret du 25 Mai 1934 susvisé, à la liste des langues vivantes que les candidats au brevet de capacité coloniale en Indochine peuvent être autorisés à choisir.

Commissariat général aux questions juives
(*JOEF*, 21 mai 1943, p. 1391-1393)

Le commissaire général aux questions juives,
Vu l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :

Article unique. — Les immeubles suivants, appartenant en tout ou en partie ou dirigés en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvus des administrateurs provisoires ci-après:

.....
Immeuble 31, avenue des Pages, Le Vésinet, appartenant à Judas Sananès et tous autres copropriétaires
.....

DARQUIER DE PELLEPOIX.

École supérieure coloniale
(*Journal officiel de l'État français*, 12 août 1943)

Le secrétaire d'État à la marine et aux colonies,
Vu l'arrêté du 3 juillet 1943 portant création d'un centre des hautes études coloniales.

Arrête.

Article unique. — L'arrêté du 3 juillet 1943 portant création d'un centre des hautes études coloniales est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 1^{er}. — Il est créé .auprès de l'école nationale de la France d'outre-mer une école supérieure coloniale. Cette école a pour but :

« 1^o De former le personnel colonial destiné à occuper les hauts emplois de l'administration coloniale, tant dans la métropole qu'outre-mer. Elle complète et adapte, à cet effet, les connaissances et l'expérience des fonctionnaires qui sont admis à suivre ses cours ;

« 2^o En groupant dans le même travail de recherches les futurs chefs des grands services publics de l'empire, de contribuer à coordonner les activités et à établir l'unité de vues dans l'étude des grands problèmes coloniaux engagés par la politique impériale.

« Art. 2. — L'école a à sa tête un comité de direction composé comme suit :

« Le secrétaire général du secrétariat d'État aux colonies.
« Le directeur du personnel du secrétariat d'État aux colonies.
« L'inspecteur général de l'enseignement au secrétariat d'État aux colonies.
« Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer
« Sept membres nommés pour trois ans par le secrétaire d'État aux colonies.
« Le comité de direction donne son avis sur le fonctionnement général de l'école. Un des membres du comité de direction est désigné par le secrétaire d'État aux colonies pour assurer la coordination permanente des études poursuivies. Le secrétaire d'État arrête annuellement sur proposition de ce dernier et après avis du directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer le programme général d'enseignement de l'école ainsi que la liste des professeurs choisis pour l'année, en fonction de ce programme.

« Art. 3. — Les élèves admis à l'école sont choisis parmi les fonctionnaires relevant du secrétariat d'État aux colonies et ayant une solde au moins égale à celle d'administrateur de 3^e classe des colonies

« Ces élèves sont désignés par le secrétaire d'État aux colonies sur proposition du directeur du personnel, après avis du conseil des directeurs de l'administration centrale, pour les fonctionnaires en service à l'administration centrale, et des gouverneurs des colonies pour ceux en service aux colonies. L'école peut, en outre, recevoir, à la demande des secrétariats d'État compétents, des fonctionnaires de même rang appartenant à l'Afrique du Nord.

« À l'issue de leurs études et de leurs travaux, les élèves qui en sont jugés dignes reçoivent le brevet de l'école supérieure coloniale et sont classés pair ordre de mérite.

« Art. 4. — Le secrétaire d'État aux colonies déterminera les modalités de fonctionnement de l'école supérieure coloniale, son organisation administrative, le cycle des études et les conditions dans lesquelles sera donné son enseignement ».

(Le reste sans changement.)

Amiral BLÉHAUT.

École supérieure coloniale
(*Journal officiel de l'État français*, 25 août 1943)

Par arrêté du secrétaire d'État à la marine et aux colonies en date du 21 août 1943, ont été nommés membres du comité de direction de l'École supérieure coloniale, à compter du 1^{er} novembre 1943 :

M. René Barthes, inspecteur général des colonies, secrétaire général du comité central des groupements professionnels coloniaux.

M. Jacques Belin, contrôleur général de la Banque de France.

M. Paul Devinat, conseiller à la cour des comptes.

M. Emmanuel de Martonne, directeur de l'institut de géographie de Paris.

M. René Maunier, professeur à la faculté de droit de Paris.

M. François Perroux, professeur à la faculté de droit de Paris.

M. André Rinkenbach⁹, gouverneur des colonies.

L'arrêté du 15 mars 1943 a été abrogé.

⁹ André Rinkenbach (Paris VIII^e, 17 octobre 1882-Paris XV^e, 4 mai 1949) : fils d'un valet de chambre et d'une femme de chambre. Marié à Rosalie, Jeanne Marie Kohler. H.E.C., 1902. Administrateur colonial en AOF, détaché à la Compagnie générale des colonies (1923-1926). Directeur de cabinet du gouverneur général Brévié en AOF et (1937) en Indochine. Directeur p.i. des Douanes et Régies de l'Indochine (septembre 1937-août 1938). En retraite (octobre 1939). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale. Chevalier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DES COLONIES
(JORF, 22 décembre 1944, p. 2022)

École nationale de la France d'outre-mer

M. Sananès, secrétaire économie de l'École nationale de la France d'outre-mer, rentré de congé de convalescence, reprendra ses fonctions à ladite école.

L'arrêté du 22 juillet 1939 nommant M. Sananès régisseur des recettes et des dépenses de l'École nationale de la France d'outre-Mer est remis en vigueur pour compter du 20 octobre 1944.

MINISTÈRE DES COLONIES
(JORF, 18 mars 1945, p. 1483-1484)

École nationale de la France d'outre-mer

Par arrêté du ministre des colonies en date du 6 mars 1945, les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 1933 nommant M. Sananès secrétaire économie de l'École nationale de la France d'outre-mer, ont été rapportées.

M. Sananès, économie principal de 3^e classe du cadre local de l'Indochine, a été placé dans la position de service détaché afin de servir à l'École nationale de la France d'outre-mer, en qualité de secrétaire économie, à compter du 1^{er} janvier 1939.

M. Sananès, économie principal de 3^e classe du cadre local de l'Indochine, a été nommé :

Économie principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} juillet 1939 ;

Économie principal de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 1941 ;

Économie principal hors classe à compter du 1^{er} juillet 1942, en conservant dans cette classe un rappel pour services militaires de 4 ans 9 mois 16 jours.

L'École de la France d'Outre-Mer ou...
L'HOMME cherche l'HOMME

Une interview de son directeur, M. MUS
(*Journal de Saïgon*, 3 avril 1946)

Paris, 19 mars (par avion)

J'avais demandé un rendez-vous à mon vieil ami Robert Delavignette, directeur de l'École nationale d'Outre Mer. Mais, la veille du jour fixé, il me téléphona :

— Mille regrets ! Je prends demain l'avion pour le Cameroun.

Il venait d'y être nommé Haut-Commissaire de la République. Mais il prévint de ma visite son successeur, M. Paul Mus, qui me reçut dans sa tenue kaki de commandant. Un homme jeune, aux yeux lumineux dans une figure claire d'intelligence, taillé pour la lutte et sympathique au delà du possible.

— Il n'y a pas un colonial d'Indochine qui ignore votre nom, me dit il. Parlez, je vous répondrai.

C'était on ne peut plus direct et cordial et permettait, d'entrée, une complète franchise.

— Parlez-moi de vous d'abord, répondis je. Quel homme êtes vous ?

— Je fus dix ans à l'École français d'Extrême-Orient, fit-il. Puis, revenu en France, je fus renvoyé en Indochine par le général de Gaulle pour y organiser la résistance. J'y arrivai le 10 mars 1915, jour du coup de force japonais, et, presqu'aussitôt, je fus interné dans la citadelle d'Hanoï.

J'avais pourtant eu le temps de travailler à telles enseignes que, quand j'en suis sorti, j'ai pu secrètement faire plus de quatre cents kilomètres sous la conduite d'Annamites inconnus, puis rejoindre Alexandrie. Mais je laissais là-bas dix-neuf membres de ma famille comme otages, dont ma sœur qui, emprisonnée et torturée, fut la première femme à recevoir après la libération un sabre d'honneur japonais¹⁰.

— Voici des références de grande classe ! opinai-je.

Le clair visage s'éclaira plus encore d'un sourire.

— Venons en à l'École ! repris je.

Et nous entrâmes dans la question, lui, plein de son sujet, moi auditeur attentif, nous entretenant comme deux amis.

— L'École coloniale, dit-il, ou plutôt l'École nationale d'Outre mer est à un moment crucial. Fort heureusement, Robert Delavignette l'a fait évoluer sciemment depuis neuf ans.

Il a trouvé sa récompense dans cette phrase que lui écrivit un jour un élève :

« Votre école est une école où l'homme cherche l'homme ».

C'est une formule exacte et magnifique. Elle exprime tout : l'homme cherche l'homme au moment où l'indigène se découvre Homme.

Cette formule trace donc un programme : tout est à reprendre sur elle et d'après elle. Nous sommes les associés d'indigènes parvenus à notre niveau. L'École doit devenir une école de professions : celle des organisateurs dans l'Union française.

Il s'agit de montrer maintenant à nos associés comment on construit, et à le leur prouver, non plus par l'autorité, mais par l'action : voici comment il faut faire, voici ce qu'il faut concevoir, voici comment il faut s'y prendre.

Il faut que nos élèves, par leur formation, deviennent les égaux de l'élite indigène, comme Kiêm, par exemple, docteur en droit. Il faut qu'ils deviennent les pilotes, qui ne possèdent pas le bateau, mais qui savent le conduire et sont responsables de la vie des passagers et des biens du navire.

Le but de l'École, c'est de faire des pilotes. »

La dite formule était trop grosse de sens pour que j'insistasse. Je pris congé.

— Revenez quand vous voudrez ! répétait M. Paul Mus

— J'ai horreur de déranger inutilement les gens occupés, répliquais je.

Tout de même, je le quittai.

*
* * *

Un joli soleil, sous un ciel de pastel, éclairait doucement le petit Luxembourg.

La *Fontaine des Quatre parties du Monde* de Carpeaux, *Chevaux marins* de Frémiet, est revenue ; le *Maréchal Ney* aussi, devant la Closerie des Lilas, refuge des poètes, où j'écris cet article, et, juste devant mes yeux, s'érige la statue de Francis Garnier dont on a pu soustraire le bronze à l'avidité allemande.

Paris, peu à peu, redevient Paris. Ceux de mauvais poils, les grincheux, les inquiets, finiront par avoir tort.

La ville qui ne pouvait se construire en un jour ne pouvait pas plus que le pays, redevenir en vingt-quatre heures ce qu'elle était avant la ruée des robots d'Hitler.

¹⁰ Cérémonie décrite par le *Journal de Saïgon* du 27 novembre 1945.

Mais le Destin lui a été clément. Il lui a laissé son ciel et ses grâces, ses immeubles et son esprit. C'est là, peut-être, que l'on comprend le plus vite du monde.

Les amis annamites de M. Paul Mus s'en convaincront davantage encore en lisant ses paroles. S'ils avaient pu entendre, l'autre jour, une émission de radio où les élèves de l'École nationale d'Outre-Mer s'exprimaient librement, ils en seraient déjà convaincus.

Ils ont, en lui, un ami, qui comprend.

Emmanuel BOURCIER.

Remise de médailles de la Résistance
à l'École de la France d'Outre-Mer
(*Le Journal de Saïgon*, 2 avril 1947)

M. Marius Moutet, ministre de la Franco d'Outre-Mer, a procédé à la remise de médailles de la Résistance décernées à titre posthume à des 6 élèves et anciens élèves de l'École nationale de la France d'Outre-Mer.

À 16 heures, M. Marius Moutet arrive à l'E.N.F.O.M. La clique du 3^e B.I.C. rangée dans l'avenue de l'Observatoire sonne *Aux champs*.

Le ministre est accueilli par le gouverneur général Delavignette, directeur honoraire de l'E.N.F.O.M. M., Paul Mus, directeur de l'E.N.F.O M., M. Birie, directeur adjoint, M. l'inspecteur général des Colonies Cazaux, président de l'Association des élèves et anciens élèves de l'E.N.F.O.M. Parmi les nombreuses personnalités présentes, figuraient notamment : le général de corps d'armée Pellet, directeur des services militaires du ministère de la Franco d'Outre-Mer, M. de Saint Andrd, directeur du Personnel au même ministère, M. le gouverneur Michel, les représentants du ministre de la Marine, du ministre des Armées et du général Chouteau, gouverneur militaire de Paris, Mme Éboué, conseillère de la République pour la Guadeloupe, MM. Bayrou, député du Moyen-Congo, Senghor, directeur d'études à l'E.N.F.O.M. et député du Sénégal, Amidi [Hamani] Diori, député du Niger, Ninine, député du Cameroun, Lisette, député du Tchad, etc.

Le ministre prend place à l'entrée du grand amphithéâtre Dislère entouré de MM. Delavignette et Paul Mus. M. Mus prononce un discours d'une grande élévation de pensée, dans lequel il évoque dans le détail les hauts faits accomplis par les élèves et anciens élèves de l'E.N.F.O.M. tombés pour la cause de la Résistance. Il rappelle ensuite la part prise par M. le gouverneur général Delavignette, alors directeur de l'E.N.F.O.M., à la Résistance.

M. Marius Moutet répond par une courte improvisation, soulignant que toutes les classes sociales françaises ont eu leur part de sacrifices dans la réalisation de l'œuvre de Libération.

M. Bartel, directeur adjoint de l'E.N.F.O.M., donne lecture des citations décernées à titre posthume à 12 élèves et un ancien élève dont les noms suivent :

- Anère, tué au cours des opérations du maquis dans le secteur de Bordeaux.
- Aymerich, décédé au camp de concentration de Lublin (Pologne).
- Bello, fusillé le 10 juin 1944 à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).
- Buhler, assassiné par les S.S. au camp de Dachau.
- Corbin de Mangoux, décédé au camp de Dora.
- Dietlin, tué dans les opérations du maquis à Bordeaux.
- Duplessis, fusillé le 10 juin 1944 à la Ferté-Saint-Aubin.
- Ruygevelde, décédé au camp de Buchenwald.
- Janin, fusillé le 2 septembre 1944 à Dun-sur-Auron (Cher).
- Maupoil, administrateur des Colonies, décédé au camp de Dora.
- Paquet, fusillé le 10 juin 1944 à La Ferté-Saint-Aubin.

— Taillefer, décédé dans un camp de concentration allemand.

— Touchon, fusillé le 15 août 1944 à L'Isle Adam.

Le ministre remet les médailles de la Résistance aux parents de ces héros, puis s'incline devant le drapeau de l'E.N.F.O.M.

Sur le commandement de M. le gouverneur général Delavignette, la clique joue la sonnerie « Aux Morts ». Et après une minute de silence, la chorale de l'E.N.F.O M. chante « Sur les routes de France ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
(JORF, 17 juillet 1948, p. 7006)

École nationale de la France d'outre-mer

Par arrêté du ministre de la France d'outre mer en date du 6 juillet 1948, M. Reynaud (Pierre), sous-économiste principal de 4^e classe du cadre de l'Indochine, est nommé secrétaire économiste de 4^e classe à l'École nationale de la France d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 1948, en remplacement de M. Sananès, remis à la disposition de l'Indochine à compter de la même date.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la république française*, 30 décembre 1948)

Au grade d'officier.

Bartel (Jean-Paul), administrateur de 1^{re} classe des colonies, directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer. Chevalier du 4 octobre 1940.

REGARDS SUR LE DROIT D'OUTRE-MER
par Philippe LECHAT,
D.E.S de droit public,
ex-chef du service territorial des affaires administratives de la Polynésie française.
www.upf.pf/recherche/IRIDIP/RJP/RJP1/lechat.doc

[...] La III^e République fonde donc en 1889 à Paris, **a**venue de l'Observatoire, l'École Coloniale, établissement chargé de la formation de ces agents. Elle succède à un centre de stages fonctionnant depuis 1885 sous le nom d'École cambodgienne qui accueillit au départ, en vue d'une formation administrative, douze jeunes stagiaires cambodgiens, un siamois et un dahoméen.

Les fonctionnaires-stagiaires étaient répartis en sections géographiques, leurs études, qui duraient deux ou trois ans au bénéfice de promotions variant de onze à cinquante élèves, comprenaient des enseignements de langues des pays d'outre mer, d'ethnologie, de droit coutumier, de droit colonial public et privé¹¹. [...]

¹¹ Sur l'histoire des administrateurs de la France d'Outre-Mer et de l'École Coloniale, on lira avec intérêt le livre de William Cohen, *Empereurs sans sceptre*, Éditions Berger-Levrault, 1973, issu d'une thèse soutenue à l'Université de Stanford. Ce livre lucide, écrit par un Américain parfois critique, rend cependant souvent justice à cette Grande École et à l'action des membres de ceux qui y ont été formés, notamment après la deuxième guerre mondiale.

[En 1935] L'École coloniale devient l'École nationale de la France d'Outre-mer (l'ENFOM), désormais en concurrence avec l'École nationale d'administration (ENA). Elle accueille en 1953, 120 élèves, toutes années confondues. Quant à l'Académie des Sciences, elle finit par devenir, en 1957 d'Outre-Mer.

[...] L'ENFOM qui, dans son dernier état, comportait trois sections formant des administrateurs, des magistrats et des inspecteurs du travail, est remplacée en 1960, mais toujours dans les mêmes locaux, par l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer (IHEOM), rebaptisé en 1966 Institut International d'Administration Publique (IIAP) qui perfectionne des cadres étrangers dont la majorité vient des anciens territoires français devenus indépendants.
